



0,21%

Charge totale pour la  
gestion de la fortune

5,06%

Performance nette  
des placements

63 863

Nombre de personnes  
assurées

42 533

Nombre de bénéficiaires  
de rentes

CHF 38 milliards  
Somme au bilan

83,4%

Degré de couverture économique

102,9%

Degré de couverture

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qu'elle gère pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA regroupe aussi des caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.

Nos principes directeurs :

- Nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier.
- Nous nous engageons dans l'intérêt de nos assuré(e)s et de nos bénéficiaires de rentes.
- Nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations.
- Nous avons une vraie culture du partenariat.

**Degré de couverture** Evolution de 2007 à 2016, en %



Echelle: 100% = 30 mm

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence en matière de frais de 100%. En 2016, la performance s'établit à 5,06%.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

**Performance** Evolution de 2007 à 2016, en %



Echelle: 100% = 60 mm

# Table des matières

Préface	02
<b>Compte rendu</b>	<b>04</b>
Activités	05
Orientation de l'entreprise	05
Structure des caisses de prévoyance	06
Satisfaction de la clientèle	07
Stratégie de placement	08
Structure et évolution de l'institution de prévoyance	11
Gestion du risque	12
<b>Développement durable et engagement</b>	<b>16</b>
Investissement responsable	17
Mesures internes à l'entreprise en matière de développement durable	17
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>20</b>
Structure organisationnelle	21
Commission de la caisse	22
Instruments d'information et de contrôle	29
Assemblée des délégués	30
Direction et Comité directeur	30
Indemnités	31
Organe de révision	32
Expert en matière de prévoyance professionnelle	32
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan et compte d'exploitation	35
Annexe	38
1 Bases et organisation	38
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	43
3 Nature de l'application du but	44
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	45
5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture	47
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	52
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	64
8 Demandes des autorités de surveillance	65
9 Autres informations relatives à la situation financière	66
10 Evènements postérieurs à la date du bilan	66
11 Rapport de l'organe de révision	67
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	69
Impressum	72

PUBLICA n'a pas pour but de générer des profits et gère donc sa fortune exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.



## Préface

Au 31 décembre 2016, le degré de couverture global de PUBLICA s'établit à 102,9% (contre 100,1% l'année précédente). Très satisfaisante, la performance globale de 5,06% explique que plus aucune caisse de prévoyance ne présente de découvert.



**Matthias Remund**  
Président de la Commission de la caisse

**Dieter Stohler**  
Directeur

La décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 16% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des emprunts et des actions de pays émergents est en partie à l'origine de cette performance qui, comparée à celle des autres caisses de pensions, se situe au-dessus de la moyenne.

### La Commission de la caisse PUBLICA prévoit d'adapter les paramètres techniques

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. C'est pourquoi PUBLICA planifie un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, partant, du taux de conversion. PUBLICA entend ainsi répondre à la faiblesse persistante des taux d'intérêts et au fait que les rendements attendus sur les placements restent bas. En la matière, les décisions définitives doivent être prises en 2017.

### Optimisation des frais d'administration et accroissement de l'efficacité

Les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont une nouvelle fois pu être abaissés. Ces frais s'élevaient encore à 181 francs, mais leur baisse permet de réduire à nouveau le montant des primes pour frais.

Equivalent à 0,21% des placements, les frais de gestion de la fortune ont pu être maintenus à un faible niveau.

### Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve cette année de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.



**Matthias Remund**  
Président de la Commission de la caisse



**Dieter Stohler**  
Directeur



## Compte rendu

La performance positive a contribué à une légère embellie des degrés de couverture des 13 caisses de prévoyance ouvertes. Sur les 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne présente de découvert. Grâce aux efforts accrus de PUBLICA pour maîtriser les coûts et à la stabilité des effectifs d'assurés, les frais d'administration ont encore baissé pour s'établir à 181 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

## Activités

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 20 caisses de prévoyance ouvertes ou fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille et leur capacité de risque, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance gérées pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA permet aussi la création de caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.

Le présent rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance. Les chiffres clés des différentes caisses de prévoyance figurent à l'annexe 1.6 des comptes annuels.

0 sur 20

Nombre de caisses de prévoyance en situation de découvert

## Orientation de l'entreprise

### Principes directeurs de l'entreprise: se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs aident PUBLICA à définir un cap commun pour assurer le succès de l'entreprise à l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier;
- nous nous engageons dans l'intérêt de nos assurés et de nos bénéficiaires de rentes;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise a une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication à sa disposition ceux qui répondront le mieux aux attentes de sa clientèle. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible, et ce, en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

### Stratégie d'entreprise: se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise de PUBLICA accorde une place centrale aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Mis en évidence par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence, de professionnalisme et de souplesse du service proposé par PUBLICA doivent être maintenus et sans cesse améliorés. Compte tenu du contexte de taux bas, la stratégie met en outre l'accent sur l'orientation financière à long terme. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes, ce qui la conduit à se montrer prudente lorsqu'il s'agit de définir des paramètres actuariels aux implications à long terme. PUBLICA s'efforce également d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'effectivité de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente à un faible niveau.

« Le Comité chargé de vérifier les paramètres techniques a dû se rendre à l'évidence et déplore que, contrairement aux adaptations intervenues par le passé, les moyens financiers disponibles ne suffiront pas, cette fois, à eux seuls, à assurer un financement et un amortissement complets de la nouvelle adaptation. »

**Kurt Buntschu**, membre de la Commission de la caisse PUBLICA



# – 17%

Réduction des frais de gestion administrative depuis 2011

## Objectifs d'entreprise : se donner des objectifs mesurables et réalistes

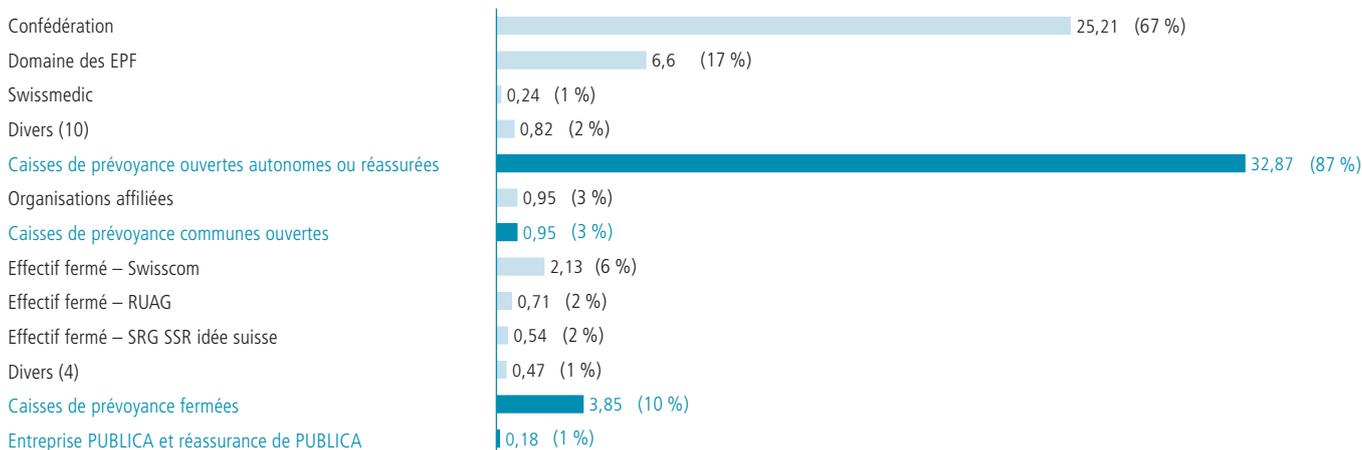
Un objectif important et mesurable de l'entreprise PUBLICA tient dans la réduction des frais de gestion administrative: depuis 2011, ces frais ont baissé, passant de 217 francs à actuellement 181 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente. La remise au concours de la solution de prévoyance et la vérification des bases techniques figuraient aussi au nombre des objectifs de l'entreprise PUBLICA pour l'année 2016.

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliées. C'est pourquoi la Commission de la caisse PUBLICA planifie un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, partant, du taux de conversion. Le taux d'intérêt technique qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, s'élève à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées devrait être ramené respectivement à 2,0% et à 1,25%. Le nouveau taux de conversion à l'âge de 65 ans devrait s'élever, quant à lui, à 5,09% (contre 5,65% jusqu'à présent). La Commission de la caisse entend ainsi répondre à la faiblesse persistante des taux d'intérêts et au fait que les rendements attendus sur les placements devraient, en dépit d'embellies momentanées, rester bas à long terme. L'abaissement du taux d'intérêt technique réduira les différences de rémunération entre les capitaux de prévoyance des personnes assurées et ceux des bénéficiaires de rentes. La Commission de la caisse devrait prendre une décision définitive au cours de l'exercice 2017 et la rendre publique à ce moment-là.

## Structure des caisses de prévoyance

### Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2016, en milliards de CHF et en pourcentage de la somme au bilan



Echelle: 1 milliard de CHF = 3 mm

### Institution collective : des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

#### Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées), les caisses de prévoyance réassurées et les caisses de prévoyance communes. Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 101,3% et 104,9% (entre 97,1% et 101,7% l'année précédente). La performance positive des placements a donc eu un effet bénéfique sur les degrés de couverture dans leur ensemble. La différence constatée au niveau de l'évolution du degré de couverture des différentes caisses de prévoyance est due,

entre autres, au fait que ces dernières ne comptent pas toutes la même proportion de bénéficiaires de rentes. La part des bénéficiaires de rentes varie de 3% à 39% suivant les caisses de prévoyance (de 0% à 39% l'année précédente).

### Caisses de prévoyance fermées

Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes. Leur degré de couverture se situe entre 104,5% et 115,0% (entre 102,3% et 112,8% l'année précédente). Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,25% qui est inférieur de 0,5% à celui retenu pour les caisses de prévoyance ouvertes.

### Entreprise et réassurance

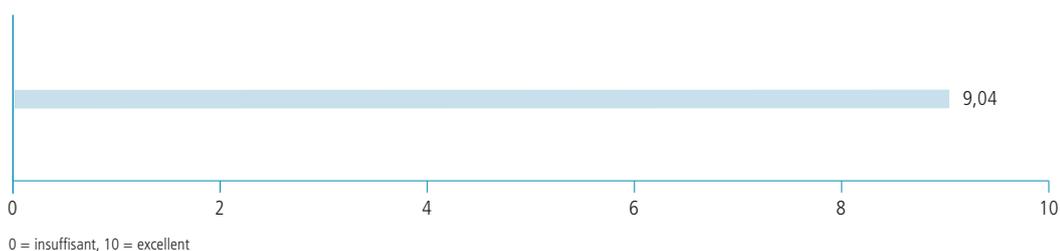
L'institution collective PUBLICA est structurée en deux parties : alors que l'entreprise assume la gestion administrative, la réassurance de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance une réassurance partielle ou entière au sein de l'institution collective.

## Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle compte au nombre des objectifs d'entreprise de PUBLICA. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à sa clientèle un service très complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet proposant des simulateurs de calcul, des moyens d'information mis à jour régulièrement et disponibles en trois langues permettent de répondre, de manière détaillée et adaptée aux besoins de la clientèle, à toutes les questions relatives à la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème « Prévoyance et retraite » et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

### Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2016, sur une échelle de 1 à 10



PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2016, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 9,04, proche du niveau de celle de l'année précédente.

Outre les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des personnes assurées, PUBLICA adresse régulièrement des questionnaires aux employeurs. Les résultats de l'enquête menée auprès de ces derniers en 2016 font état, chez les clients de PUBLICA, d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé. 80% des employeurs interrogés peuvent être qualifiés de très satisfaits.



## Stratégie de placement

### Philosophie de placement: un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

«Il serait absurde de jeter la stratégie par-dessus bord dès que le marché traverse la moindre turbulence. Grâce à sa stratégie, PUBLICA est sur la bonne voie, et pour longtemps.»

**Ruth Meier**, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Fidèle à sa philosophie de placement, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions, les risques de taux d'intérêts, les risques de crédit et les risques de liquidité. La stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'Etat, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90% de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale. Les stratégies de placement sont réexaminées périodiquement.

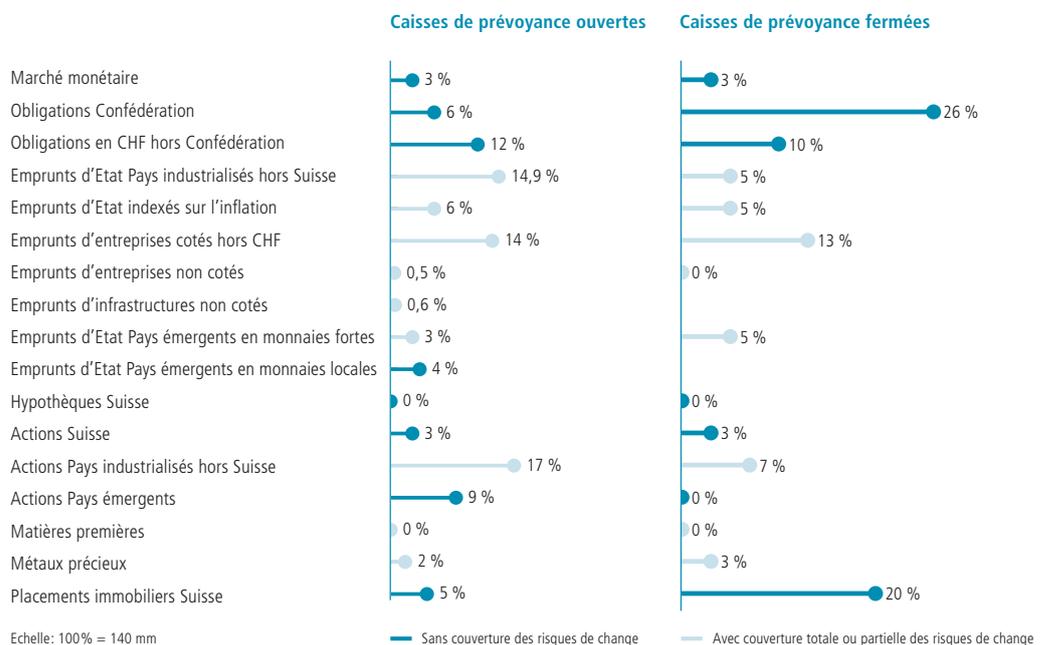
La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes, chacun d'eux ne se composant que d'une seule catégorie d'actifs. Les placements dans des produits non transparents sont systématiquement écartés. Le même haut niveau d'exigences est imposé aux gestionnaires de fortune internes et externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette duplication permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

### Stratégies de placement: en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

La structure et l'évolution attendue des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

### Stratégie de placement (au prorata) par catégorie d'actifs

Au 31.12.2016, quote-parts en %, classées par risque croissant et liquidités décroissantes



En 2016, la Commission de la caisse a adopté la nouvelle stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes. Elle a validé les cinq changements suivants :

- Les placements réalisés dans la catégorie Private Debt laissant espérer des rendements plus élevés, leur quote-part est relevée de quatre points de pourcentage. En contrepartie, la part allouée aux emprunts d'Etat Pays industrialisés est abaissée.
- Du fait de l'influence positive de l'immobilier sur le profil rendement-risque attendu au niveau du portefeuille global, quatre points de pourcentage, sur une période de quatre à six ans, sont désormais impartis en plus à l'immobilier International au détriment de l'allocation en emprunts d'Etat Pays industrialisés.
- Etant donné que le secteur des matières premières énergétiques ne présente plus l'un des effets escomptés (perspective de prime de risque positive), la quote-part stratégique est ramenée à zéro. La protection contre l'inflation est réalisée en réaffectant deux points de pourcentage aux emprunts d'Etat indexés sur l'inflation. En raison du bas niveau du prix du pétrole brut, une stratégie de sortie basée sur les prix sera élaborée.
- Comme les emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes affichent un rendement courant plus élevé que les emprunts d'entreprises et qu'ils contribuent par ailleurs à une plus grande diversification du portefeuille global, l'allocation en emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes est relevée de trois points de pourcentage alors que la part allouée aux emprunts d'entreprises en USD et en EUR est abaissée de deux points de pourcentage. De plus, l'allocation en emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales est réduite d'un point de pourcentage, et ce, pour tenir compte des risques liés aux fortes fluctuations des taux de change.
- Pour des raisons de diversification et compte tenu de la hausse des coûts de couverture, la couverture des risques de change pour les actions Pays industrialisés hors Suisse est revue à la baisse et passe de 100% à 80%.

«A l'étranger, les chances de réaliser des rendements dignes de ce nom dans l'immobilier sont bien plus nombreuses et bien plus prometteuses en termes de potentiel qu'en Suisse.»

**Alex Hinder**, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Le 25 août 2016, la Commission de la caisse a décidé de ne pas apporter de changement à la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées.

### Evolution économique

La stabilisation de la conjoncture dans les pays émergents et le rétablissement notable constaté dans les pays industrialisés à partir de la deuxième moitié de l'année font de 2016 une année qui a plutôt souri, dans l'ensemble, aux marchés financiers. Les événements politiques marquants, qu'il s'agisse de la sortie de l'UE souhaitée par la Grande-Bretagne (le Brexit) ou de la tentative de putsch avortée en Turquie, n'ont eu, à chaque fois, que des effets négatifs à court terme sur les marchés boursiers. Contre toute attente, l'élection de Donald Trump aux fonctions de 45<sup>e</sup> président des Etats-Unis a été bien accueillie par les marchés. Des informations plus détaillées peuvent être consultées dans le bulletin trimestriel de la Banque nationale suisse ([www.snb.ch](http://www.snb.ch)).

### Performance

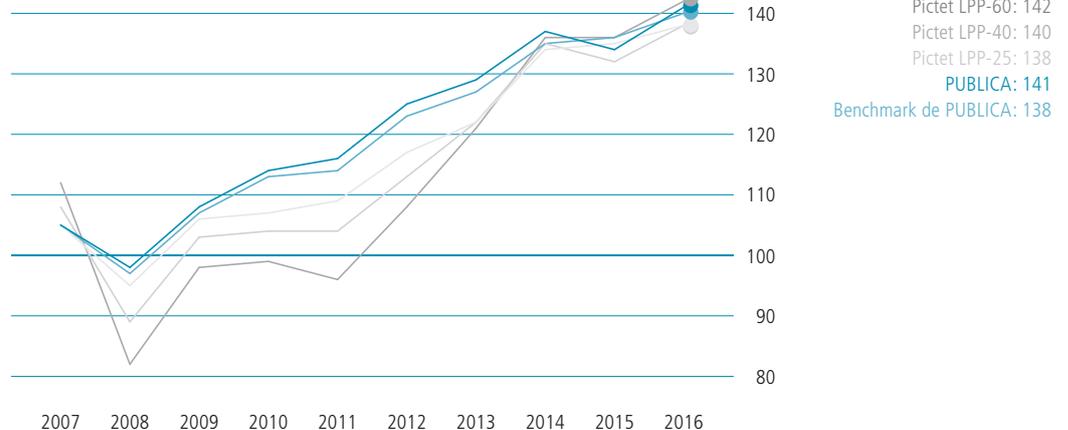
En 2016, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 5,06% sur sa fortune totale consolidée, toutes caisses de prévoyance confondues, et ce, en maintenant sa couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change en 2016, la performance globale nette consolidée aurait même atteint 5,92%. La couverture des risques de change vise à réduire les risques non systématiques et, par conséquent, non compensés au sein du portefeuille global, ce qui permet de libérer un budget risque pour capter d'autres primes de risque.

Avec un résultat de 4,3% (contre 2,1% l'année précédente) pour les caisses de prévoyance fermées et de 5,1% pour les caisses de prévoyance ouvertes (contre moins 2,5% l'année précédente), PUBLICA a enregistré en 2016, avec chacune des deux stratégies de placement, une performance supérieure à celle de leurs benchmarks respectifs (qui est de 3,4% en ce qui concerne les caisses de prévoyance fermées et de 4,9% pour les caisses de prévoyance ouvertes). Positive, cette performance relative de 0,35%, en chiffres consolidés, s'explique essentiellement par les appréciations immobilières et des décisions tactiques en matière de placements globalement avantageuses.



## Performance cumulée

Evolution de 2007 à 2016  
Indexée (année 2005 = 100), en %



Echelle: 100% = 80 mm, 1 point d'indice = 0,8 mm

Source: indices Pictet LPP 2000

**Pays émergents :** en 2016, l'écart positif par rapport aux indices Pictet LPP-25 et LPP-40 trouve son fondement dans la philosophie de placement adoptée par PUBLICA qui préconise une large diversification du portefeuille global, et donc, dans la stratégie de placement qui s'y rapporte et qui définit, par exemple, que 16% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes doivent être investis en emprunts et en actions de pays émergents. En 2016, ces catégories de placement ont généré un rendement très satisfaisant de quelque 10%. En chiffres pondérés, les pays émergents ont contribué à hauteur de 1,6% à la performance globale réalisée par PUBLICA.

**Immobilier :** la catégorie d'actifs Immobilier Suisse a, elle aussi, été très performante en 2016 puisqu'elle a généré un rendement de près de 10%, ce qui, en chiffres pondérés, porte sa contribution à la fortune globale de PUBLICA à près de 0,7%.

**Actions :** en 2016, les actions ont affiché de plus grandes différences de performance selon la région considérée. Alors que les actions des pays émergents et d'Amérique du Nord (avec couverture des risques de change) ont progressé les unes et les autres de plus de 10%, la Suisse et le Japon ont réalisé une performance négative, à moins 3%. Les actions dans leur ensemble ont ainsi apporté à la performance globale une contribution importante, à hauteur de 2,4%.

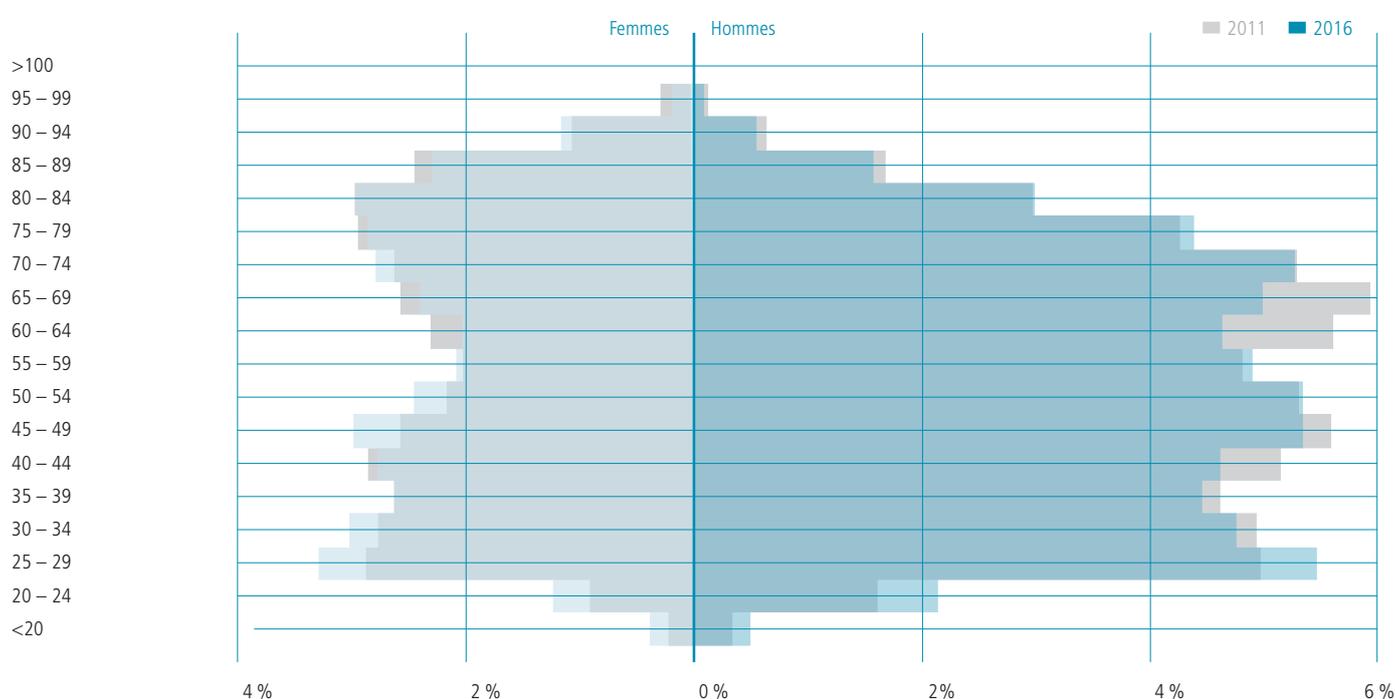
## Structure et évolution de l'institution de prévoyance

### Personnes assurées et bénéficiaires de rentes : recul de la surreprésentation des bénéficiaires de rentes

La structure d'âge des caisses de prévoyance fait apparaître une surreprésentation des bénéficiaires de rentes imputable aux caisses de prévoyance fermées. La proportion des hommes situés dans la tranche d'âge des 65–69 ans a reculé au cours des cinq dernières années. Cette baisse tient au fait qu'une grande partie des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées ont entre-temps fêté leur 75<sup>e</sup> anniversaire.

### Structure des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Cohortes par intervalle d'âge de 5 ans, en 2011 et en 2016, par âge et par sexe, en pourcentage de l'effectif total



Echelle: 1% = 15 mm

Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2016, que la proportion des femmes en âge de travailler est en légère augmentation par rapport à l'effectif 2011.

### Répartition du résultat net au sein des caisses de prévoyance ouvertes : redistribution en 2016

PUBLICA étant financée selon le principe de la capitalisation, les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont étrangères à ce système. Il y a «redistribution», au sens où PUBLICA l'entend, lorsque la répartition du résultat net des placements n'est plus assurée durablement entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en fonction de leurs capitaux de prévoyance respectifs.



## Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

Evolution de 2013 à 2016, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
<b>2016</b>			
Rémunération <sup>1</sup>	- 188,0	- 417,0	- 605,0
Modification des provisions (longévité et taux d'intérêt technique)	- 138,0	- 94,0	- 232,0
<b>Part (effective) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes au résultat net</b>	<b>- 326,0</b>	<b>- 511,0</b>	<b>- 837,0</b>
Résultat net des placements (y compris $\Delta$ impôts latents)	-	-	1 639,0
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque <sup>1</sup>	-	-	112,0
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	-	-	- 914,0
<b>Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance</b>	<b>- 419,0</b>	<b>- 418,0</b>	<b>- 837,0</b>
<b>Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes</b>	<b>- 93,0</b>	<b>93,0</b>	
<b>2015</b>			
Rémunération <sup>1</sup>	- 255,0	- 419,0	- 674,0
Modification des provisions (longévité et taux d'intérêt technique)	- 308,0	- 117,0	- 425,0
<b>Part (effective) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes au résultat net</b>	<b>- 563,0</b>	<b>- 536,0</b>	<b>- 1 099,0</b>
Résultat net des placements (y compris $\Delta$ impôts latents)	-	-	- 812,0
Part des prestations de tiers et du résultat en matière de risque <sup>1</sup>	-	-	27,0
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	-	-	1 884,0
<b>Part au résultat net en fonction du capital de prévoyance</b>	<b>- 528,0</b>	<b>- 571,0</b>	<b>- 1 099,0</b>
<b>Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes</b>	<b>35,0</b>	<b>- 35,0</b>	
<b>Evolution historique</b>			
<b>2016</b>	<b>- 93,0</b>	<b>93,0</b>	
2015	35,0	- 35,0	
2014	- 95,0	95,0	
2013	- 103,0	103,0	

<sup>1</sup> Calcul simplifié

Les provisions pour changement de bases sont constituées par le biais du résultat net des placements. Ces provisions venant grossir les capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases, elles doivent être prises en compte dans le calcul de la redistribution.

## Gestion du risque

### Politique en matière de risque : proactivité et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque capable d'anticiper, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

### Risque actuariel : résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre suisse des experts en caisses de pensions a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, elle a abaissé de 2,75 % à 2,25 % le taux d'intérêt technique maximal recommandé, ce qui le situe donc nettement en dessous du taux d'intérêt technique de 2,75 % que PUBLICA applique aux caisses de prévoyance ouvertes. Le taux d'intérêt technique retenu pour les caisses de prévoyance fermées est de 2,25 %.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes et les personnes assurées. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont été effectivement en raison des cas de décès intervenus. La différence obtenue indique l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. Lorsque la différence n'est pas couverte par la prime de risque, il en résulte des pertes actuarielles annuelles.

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 61,6 millions de francs, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus (cas de décès et d'invalidité) a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. PUBLICA a déjà réduit le montant des primes de risque en 2015 et prévoit de les abaisser à nouveau.

### Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, total toutes caisses de prévoyance confondues

Evolution de 2011 à 2016, en millions de CHF, en nombre ou en %

2016	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	101,5	- 43,5	58,0	99
Cas de décès	millions de CHF	4,2	- 0,6	3,6	62
<b>Total</b>	millions de CHF	<b>105,7</b>	<b>- 44,1</b>	<b>61,6</b>	<b>161</b>
Gain assuré	millions de CHF	5 106	5 106		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07%	0,86%		
<b>2015</b>	<b>Unités</b>	<b>Primes de risque</b>	<b>Sinistres</b>	<b>Total gains (+) pertes (-)</b>	<b>Nombre</b>
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	100,9	- 34,3	66,6	83
Cas de décès	millions de CHF	4,2	- 4,3	- 0,1	50
<b>Total</b>	millions de CHF	<b>105,1</b>	<b>- 38,6</b>	<b>66,5</b>	<b>133</b>
Gain assuré	millions de CHF	5 053	5 053		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,08%	0,76%		
<b>Evolution historique</b>	<b>Unités</b>	<b>Primes de risque</b>	<b>Sinistres</b>		
2016	%	2,07%	0,86%		
2015	%	2,08%	0,76%		
2014	%	3,03%	0,74%		
2013	%	3,04%	0,71%		
2012	%	3,16%	1,00%		
2011	%	3,35%	0,78%		

Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque présente globalement un gain de quelque 22,3 millions de francs. Ce dernier provient de gains de quelque 9,0 millions de francs sur les rentes de survivants, de 3,1 millions de francs sur les rentes d'invalidité et de 10,2 millions de francs sur les rentes de vieillesse. Le fait qu'il y ait un gain actuariel concernant les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu globalement plus de décès, et donc, que le capital libéré est d'un montant supérieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.



### Processus d'investissement et de gestion du risque : un élément essentiel du système de contrôle interne

Le processus d'investissement et de gestion du risque s'appuie sur le processus de placement de PUBLICA et réglemente, au sein de la gestion de fortune, le contrôle et le pilotage des risques inhérents. Les éléments clés de ce processus sont l'identification des principaux risques, leur réduction au strict minimum et la définition d'un seuil d'acceptation du risque, afin que les risques résiduels soient connus et rendus supportables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque: les risques stratégiques et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

#### Risques stratégiques

La politique de placement à long terme a pour objectif suprême de garantir le mandat de prestations et définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune. Elle constitue donc une composante essentielle et à part entière de cette dernière, à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées et que sont définis le budget risque stratégique et les catégories d'actifs autorisées. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs aux engagements de PUBLICA.

Des valeurs telles que la probabilité linéaire médiane ou la probabilité linéaire que le degré de couverture tombe en dessous d'un certain seuil sont calculées pour déterminer le budget risque.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre des sous-processus mis en œuvre au niveau des risques stratégiques. Ce sous-processus s'inscrit à l'intérieur des limites tracées par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset-liability-management). Par asset-liability-management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté « actif » et le côté « passif » du bilan ainsi que de la structure et de l'évolution attendue de l'effectif des assurés. Le but d'une analyse ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque défini et qui, par conséquent, soit en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Dans ce sous-processus, il est essentiel que PUBLICA réexamine régulièrement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur laquelle elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Le processus ALM mis en œuvre dans le but de réviser la stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance ouvertes s'est achevé en janvier 2016 sur la définition d'une stratégie de placement optimisée. Le processus ALM consacré aux caisses de prévoyance fermées ayant abouti en août 2016 à la conclusion que la stratégie de placement existante portait ses fruits, aucune adaptation ne s'est avérée nécessaire.

#### Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire qu'en le faisant, ils généreront une plus-value ou réduiront le risque durablement. Les positions tactiques correspondantes jusqu'auxquelles ils sont autorisés à aller au maximum sont prises en compte dans le budget pour risque stratégique.

### Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est d'empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget pour risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée. A tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée. La gestion de la trésorerie (cash management) garantit par ailleurs en permanence le versement dans les délais de toutes les prestations.

### Risque opérationnel : vérification annuelle interne du système de contrôle interne

Le danger de subir des pertes du fait d'évènements extérieurs, de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes fait partie du risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de la vérification 2016 du système de contrôle interne.

### Risque juridique et réglementaire : une densité réglementaire croissante

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.



# Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite de l'entreprise).

## Investissement responsable

L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

### Exercice des droits d'actionnaire

Par exercice des droits d'actionnaire, PUBLICA entend, d'une part, l'examen régulier de ses placements en fonction de critères objectifs et le dialogue avec des entreprises dont les activités sont jugées critiquables et, d'autre part, l'exercice des droits de vote au sein des entreprises cotées en Suisse. Concernant les deux premiers points, PUBLICA reçoit l'appui de l'Association Suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR ([www.svvk-asir.ch](http://www.svvk-asir.ch)), qu'elle a cofondée. Pour ce qui est de l'exercice des droits de vote, PUBLICA collabore avec un spécialiste externe, la Corporate Governance Agence Suisse SA, CGAS, et recherche l'intérêt à long terme des actionnaires. A l'étranger, les droits de vote ne sont pas exercés de manière systématique. Sur son site Internet ([www.publica.ch](http://www.publica.ch)), PUBLICA rend publique après chaque assemblée générale la manière dont elle a exercé son droit de vote. En la matière, il ressort des données publiées que PUBLICA a rejeté totalement ou partiellement les rémunérations globales dans 32% des cas.

# 32%

Pourcentage de rejets partiels ou totaux de rémunérations globales

### Analyse des risques

PUBLICA entend pratiquer une gestion étendue des risques et réalise chaque année, à cette fin, une analyse des risques sur la base de critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite de l'entreprise pour étudier les risques difficilement quantifiables qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour la fortune gérée par PUBLICA.

Une analyse consacrée au changement climatique est à l'origine de la décision, prise par le Comité de placement de PUBLICA en février 2016, d'exclure les producteurs de charbon des portefeuilles d'actions globaux.

### Code de déontologie

PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de déontologie contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre les mesures appropriées à cette fin. La transposition de la Charte de l'ASIP dans un règlement de compliance mis à jour garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP, à moins qu'ils ne soient soumis, ce qui constitue l'autre alternative, à une surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire satisfaisant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.

## Mesures internes à l'entreprise en matière de développement durable

PUBLICA établit depuis 2015 un rapport annuel sur le développement durable de son fonctionnement opérationnel. L'accent est mis sur l'inventaire et sur la définition de mesures en ce qui concerne, entre autres, la préservation des ressources naturelles et les collaborateurs.



PUBLICA veille à ce que tant l'électricité que la chaleur soient majoritairement issues de modes de production respectueux du développement durable (force hydraulique, centrale thermique à bois, incinération des déchets). Le papier pour imprimante et photocopieuse dont se sert PUBLICA répond à des critères écologiques et est certifié comme tel. L'utilisation des transports publics est activement encouragée par PUBLICA qui offre à son personnel des réductions avantageuses sur les abonnements.

Au niveau du personnel, l'effectif est en augmentation par rapport à l'année précédente et compte désormais 131 personnes. Le nombre de postes, qui est passé à 113,3 postes à temps plein, est en légère hausse. Près de 34% du personnel travaillent à temps partiel.

### Personnel de PUBLICA

Evolution de 2012 à 2016, en nombre moyen de collaborateurs et de postes à temps plein en fin d'année, comparé avec 2012 = 100%



Echelle: 100% = 35 mm

L'effectif est composé de femmes à 48% et d'hommes à 52%. La proportion de femmes est de 28% au sein de la Commission de la caisse et de 29% au sein du Comité directeur élargi. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter durablement, parmi ses collaborateurs, la proportion des femmes ayant des responsabilités de conduite.

# 42%

Pourcentage de collaborateurs ayant suivi un cours de formation professionnelle ou de perfectionnement

Afin de permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et de promouvoir, par ailleurs, une alimentation saine, une crèche et un restaurant d'entreprise sont gérés sur mandat de PUBLICA. Chez PUBLICA, la promotion de la santé passe en outre par la mise à la disposition de chaque collaborateur d'un poste de travail moderne, équipé d'un bureau permettant de travailler debout, et d'infrastructures (vestiaires et douches) favorisant la pratique d'activités sportives.

PUBLICA encourage la formation continue: près de 42% de son personnel a suivi un cours de formation ou de perfectionnement. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage permettant de se former au métier d'employé de commerce. Les six jeunes en apprentissage représentent quelque 5% du personnel. PUBLICA collabore avec cinq autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis.

Tous les deux ans au moins, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon la dernière enquête menée en 2015, 73% des collaborateurs se disent satisfaits, voire très satisfaits.

# CHF 137 millions

Total des rentes versées chaque mois

## 0 action

dans la production de charbon

## 2015

Passage au courant vert

## 5711 km

Distance couverte par les salariés de PUBLICA pendant «Bike to Work»

## 85

Nombre de pays où sont versées des rentes

## 100 %

Part des salariés munis de bureaux ergonomiques

# 72

Nombre de centaines bénéficiaires de rentes

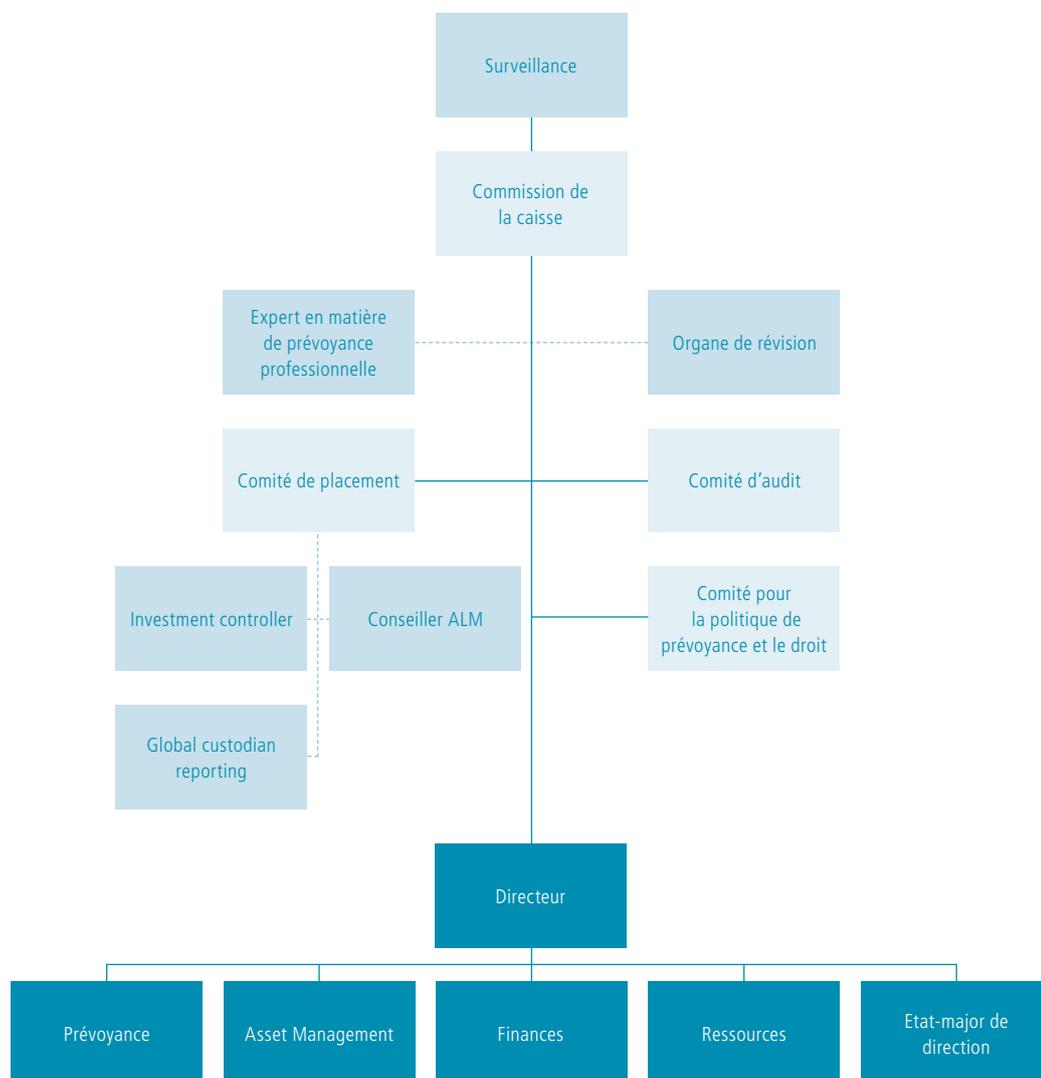


## Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.

## Structure organisationnelle

### Structure organisationnelle de PUBLICA



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.



# 7 à 9 ans

Durée maximale du mandat de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et de la société d'audit

# 26

Nombre de séances de la Commission de la caisse et de ses comités

«En sa qualité d'organe suprême, c'est la Commission de la caisse qui assume l'entière responsabilité de PUBLICA, et non le Conseil fédéral ou les organes paritaires.»

**Jorge Serra**, membre de la Commission de la caisse PUBLICA

## Commission de la caisse

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective. L'adoption de règlements fait également partie des attributions que la loi relative à PUBLICA reconnaît à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive.

Un certain nombre de compétences en matière financière figurent également au nombre des prérogatives de la Commission de la caisse. Elle édicte, par exemple, les directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et approuve le budget et les comptes annuels.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés. Ils exercent à tour de rôle, pendant deux ans, les fonctions de président et de vice-président. Cette permutation est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2015 : depuis cette date, Matthias Remund, représentant des employeurs, et Fred Scholl, représentant des employés, sont, respectivement, président et vice-président de la Commission de la caisse.

La Commission de la caisse a institué les comités permanents suivants: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit. L'année 2016 a vu siéger, par ailleurs, un comité extraordinaire qui s'est penché sur l'adaptation programmée des paramètres techniques.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a siégé six fois, le Comité de placement neuf fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit cinq fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi 31,5 journées de formation externe, dont 21 (contre 18 l'année précédente) ont bénéficié du soutien financier de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 1,8 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2016, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique) :



### Alvarez Cipriano

Activité	Office fédéral du logement, responsable du service juridique
Formation	Avocat
Représentant les A la Commission Comité	employés depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013 Comité de placement
Au Comité	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Mandats externes	Commission scolaire de Länggasse-Felsenau, Berne: membre Commission du fonds pour la politique foncière et immobilière, Berne: membre
Indemnité	2015 : CHF 18 000; 2016 : CHF 20 000

### Buntschu Kurt

Activité	Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse
Formation	Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse de pensions diplômé
Représentant les A la Commission Comité	employeurs depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2002 Comité d'audit
Au Comité	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Membre d'organes paritaires	Président de la caisse de prévoyance des organisations affiliées
Mandats externes	Société Suisse de Sauvetage (SSS): membre du comité central
Indemnité	2015 : CHF 11 000; 2016 : CHF 19 000



### Gaillard Serge

Président du Comité d'audit

Activité	Directeur de l'Administration fédérale des finances
Formation	Dr oec. publ.
Représentant les A la Commission Comité	employeurs depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2012 Comité d'audit
Au Comité	depuis le 18 octobre 2012
Indemnité	2015 : CHF 14 500; 2016 : CHF 17 500



### Grossenbacher-Frei Prisca

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité	Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Formation	Juriste
Représentant les A la Commission Comité	employés depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Au Comité	Comité pour la politique de prévoyance et le droit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Indemnité	2015: CHF 14 000; 2016: CHF 19 000

### Hinder Alex

Président du Comité de placement

Activité	CEO de Hinder Asset Management AG
Formation	Dr oec.
Représentant les A la Commission Comité	employeurs depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Au Comité	Comité de placement depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre du comité de placement Sofisa SA, Fribourg : membre du conseil d'administration
Indemnité	2015 : CHF 50 000; 2016 : CHF 50 000



### Maurer Stalder Petra

Activité	Secrétaire du parti socialiste du canton de Berne
Formation	Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management
Représentant les A la Commission Comité	employés depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Au Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Indemnité	2015 : CHF 13 500; 2016 : CHF 13 500



### Meier Ruth

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Indemnité

Vice-directrice de l'Office fédéral de la statistique  
Lic. oec. HSG, Executive MBA HSG  
employeurs  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006  
Comité de placement  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009  
2015: CHF 12 000; 2016: CHF 13 000

### Müller Kaspar

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Indemnité

Responsable des finances et du controlling  
au DETEC  
Economiste d'entreprise diplômé ES  
employeurs  
depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016  
Comité d'audit  
depuis le 5 avril 2016  
2016: CHF 9333



### Remund Matthias

Président de la Commission de la caisse

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Mandats externes

Directeur de l'Office fédéral du sport  
Avocat  
employeurs  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009  
Association Olympique Suisse, Ittigen : membre du  
conseil exécutif; Aide sportive, Ittigen : membre du  
conseil de fondation; Centre International d'Etude du  
Sport, Neuchâtel : membre du conseil de fondation;  
Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall : membre  
du conseil de fondation; Fondation Olympique pour la  
Culture et le Patrimoine, Lausanne : membre du conseil  
de fondation; Institut suisse de recherche économique  
empirique (SEW) de l'Université de Saint-Gall : membre  
du comité directeur  
2015: CHF 35 500; 2016: CHF 36 000

Indemnité



### Schaerer Barbara

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Mandats externes

Directrice de l'Office fédéral du personnel  
Dr iur., avocate, LL.M., Executive MBA  
employeurs  
depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008  
Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009  
BERNMOBIL AG, Berne : vice-présidente du conseil  
d'administration; Société Suisse des Sciences  
Administratives SSSA : membre du comité directeur;  
Association suisse du droit public de l'organisation  
asdpo : membre du comité directeur; Suva,  
Lucerne : membre du conseil d'administration  
2015 : CHF 14 000; 2016 : CHF 17 500

Indemnité

### Scholl Fred

Vice-président de la Commission de la caisse

Activité  
Secrétaire général suppléant de l'Association  
du personnel de la Confédération jusqu'au  
30 avril 2015; à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015  
Formation  
Expert en métaux précieux, secrétaire d'association  
professionnelle  
Représentant les  
A la Commission  
Membre d'organes  
paritaires  
Indemnité  
employés  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002  
Vice-président de la caisse de prévoyance  
des organisations affiliées  
2015 : CHF 37 000; 2016 : CHF 24 000



### Serra Jorge

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Membre d'organe  
paritaires  
Mandats externes

Directeur financier du ssp  
Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du  
personnel avec brevet fédéral  
employés  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
Président de la caisse de prévoyance du Musée  
national suisse, membre de la caisse de prévoyance  
du domaine des EPF  
Internationale des Services Publics PSI : gestionnaire  
de fortune; Caisse de pensions du ssp : gérant; Caisse  
de pensions de Saint-Gall : membre du conseil de  
fondation; Caisse de pensions de la ville de Winter-  
thour : président du conseil de fondation; Caisse de  
pensions de la ville de Zurich : président du conseil de  
fondation; Fondation institution supplétive LPP,  
Zurich : membre du conseil de fondation  
2015 : CHF 11 000; 2016 : CHF 10 000

Indemnité



### Sommer Martin

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Indemnité

Chef du personnel du Conseil des EPF  
Géographe diplômé  
employeurs  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002  
Comité pour la politique de prévoyance et le droit  
depuis le 20 mars 2003  
2015 : CHF 11 000; 2016 : CHF 11 000

### Thalmann Philipp

Vice-président du Comité de placement

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Indemnité

Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE  
Dr en économie (PhD)  
employés  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
Comité de placement  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
2015 : CHF 16 000; 2016 : CHF 15 500



### Wicki Janine

Activité  
Formation  
Représentant les  
A la Commission  
Comité  
Au Comité  
Mandats externes  
Indemnité

Entreprise individuelle Janine Wicki – die Konsultantin  
Lic. iur.  
employés  
depuis le 16 mars 2016  
Comité d'audit  
depuis le 5 avril 2016  
Suva, Lucerne : membre du conseil d'administration  
2016 : CHF 10 167





### Wyler Alfred

Activité	Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac
Formation	MAS en gestion des assurances sociales
Représentant les employés	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
A la Commission	Comité d'audit
Comité	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Au Comité	Caisse de pensions Poste, Berne : vice-président du conseil de fondation et membre du comité de placement; Caisse de pensions comPlan, Berne : membre du conseil de fondation; Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne : membre du comité de placement; Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne : membre du conseil de fondation
Mandats externes	2015 : CHF 15 500; 2016 : CHF 20 500
Indemnité	

Au cours de l'année sous revue, les membres suivants ont quitté la Commission de la caisse :

#### Irniger Chantal

A la Commission	du 1 <sup>er</sup> octobre 2015 au 29 février 2016
Indemnité	2015 : CHF 2500; 2016 : CHF 667

#### Schranz Conrad

A la Commission	du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 10 janvier 2016
Indemnité	2015 : CHF 16 000

#### Comité de placement

La définition des stratégies de placement à l'intention de la Commission de la Caisse, l'approbation des contrats conclus avec les gestionnaires de portefeuille externes et des directives destinées aux gestionnaires de portefeuilles internes ainsi que les décisions relatives aux transactions immobilières d'un montant maximum de CHF 50 millions font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président ou de la présidente, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer de un à trois experts externes en placements au plus. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Le Comité de placement est présidé par Alex Hinder.

Au 31 décembre 2016, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Ruth Meier et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique) :

### Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Au Comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre de la commission administrative et membre du comité de placement; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration; Mathys SA Bettlach : membre du conseil d'administration; Commune de résidence : membre de la commission de vérification des comptes
Indemnité	2015 : CHF 9000; 2016 : CHF 10 500

### Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et directeur de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au Comité	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG : délégué du conseil d'administration IMMRA AG : membre du conseil d'administration
Indemnité	2015 : CHF 4500; 2016 : 18 290

### Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce Comité est présidé par Prisca Grossenbacher-Frei. Il est composé par ailleurs de Barbara Schaerer, Jorge Serra et Martin Sommer.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision, de même que le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Petra Maurer Stalder, Kaspar Müller, Janine Wicki et Alfred Wyler.

## Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour diriger PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur établit à l'attention de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

### Management de la qualité

PUBLICA s'est dotée d'un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité. Le système de management de la qualité de PUBLICA a été re-certifié avec succès, sur la base du standard le plus récent ISO 9001:2015, par le contrôleur qualité indépendant.



### Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

### Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à l'application de cette dernière.

### Finances et Asset Management

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.), aux rapports annuels consacrés aux caisses de prévoyance et aux rapports établis par l'investissement controlling externe. La Commission de la caisse approuve par ailleurs le rapport de gestion.

## Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse et a le droit de soumettre des propositions à cette dernière. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction.

La dernière élection des 80 membres de l'Assemblée des délégués par les personnes assurées affiliées à PUBLICA a eu lieu le 26 octobre 2012, leur mandat couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016. L'élection en vue du renouvellement total de l'Assemblée des délégués s'est déroulée le 27 novembre 2016, en généralisant, pour la première fois, le vote électronique. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance sont publiés sur Internet sous [www.publica.ch](http://www.publica.ch).

Au 31 décembre 2016, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

#### Weber Matthias

Fonction	Président
Activité	Responsable des services Finances et Logistique de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

#### Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction	Vice-présidente
Activité	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)

## Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2016, le Comité directeur se compose des membres suivants :

### Stohler Dieter

Fonction	Directeur
Formation	Lic. iur.
Mandats externes	Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP : membre du comité directeur; Innovation Deuxième Pilier (IDP) : membre du comité directeur; Fondation de libre passage d'UBS : membre du conseil de fondation; Fondation de prévoyance Fisca d'UBS : membre du conseil de fondation

### Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management, directeur suppléant
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch Holding AG : membre du conseil d'administration

### Burgunder Daniel

Fonction	Responsable du service Prévoyance
Formation	Economiste diplômé en administration

### Sohnrey Jan

Fonction	Responsable du service Finances
Formation	Informaticien diplômé, expert-comptable diplômé, Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA)

### Zaugg Markus

Fonction	Responsable des Ressources
Formation	Economiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2016, font partie du Comité directeur élargi :

### Barandun Ursina

Fonction	Responsable du service Communication d'entreprise
Formation	Enseignante de l'école secondaire et agent artistique, Université de Berne

### Geiser Corinne

Fonction	Responsable du service juridique stratégique
Formation	Avocate

## Indemnités

### Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par le président et le vice-président s'élèvent respectivement à 36 000 francs et 26 000 francs, comme l'année précédente. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement reste de 50 000 francs.



Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs auxquels s'ajoutent les jetons de présence. Chacun ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élèvent à 500 francs par séance d'une demi-journée pour les membres des comités et à 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit. De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

### Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La fixation des salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA relève de la responsabilité de la Direction.

### Montant des indemnités

Le montant des indemnités, frais de déplacements forfaitaires en sus, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 330 667 francs (contre 317 098 francs l'année précédente).

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 276 688 francs en moyenne par personne (contre 279 984 francs l'année précédente) et à 1 383 441 francs en tout (contre 1 399 919 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut inchangé de 309 000 francs. Pour ce qui est de sa prévoyance, PUBLICA s'est acquittée, en sa qualité d'employeur, du même montant que l'année précédente, soit 60 153 francs.

## Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2016, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 230 542 francs (comme l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2016 une rémunération de 90 683 francs (contre 80 957 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses vérifications à l'occasion de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats de vérification complémentaires à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans. La prochaine mise au concours est prévue pour 2017.

## Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2016, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à 245 738 francs (contre 207 892 francs versés l'année précédente à Aon Suisse SA). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remettra au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard dans neuf ans.

# 17%

Réduction des  
frais de gestion  
administrative  
sur 5 ans

# ~ 20 000

Nombre d'entrées et de sorties  
par an

# CHF 181

Frais d'administration par personne  
assurée ou bénéficiaire de rente

De CHF 20 millions à 40 millions  
Volume idéal pour tout  
investissement immobilier

# 3,5%

Performance sur  
les 10 dernières années

# 28%

Proportion de femmes au sein de  
l'organe de conduite stratégique



## Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26.

PUBLICA étant une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits, elle reverse les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2016, le total des excédents restitués a dépassé les 15 millions de francs.

## Bilan et compte d'exploitation

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

### Bilan consolidé

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2015	31.12.2016
Liquidités	6.4.1	103 090 357	51 846 701
Créances	6.4.1	116 817 754	185 359 417
Marché monétaire	6.4.1	500 688 093	672 699 396
Obligations Confédération	6.4.2	3 165 195 844	2 839 309 506
Obligations en CHF hors Confédération	6.4.2	4 261 202 559	4 158 318 589
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.4.2	5 178 926 650	5 000 768 075
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.4.2	1 594 735 207	2 302 367 415
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.4.2	5 781 084 549	5 295 981 219
Emprunts d'entreprises non cotés	6.4.6	10 362 440	184 473 685
Emprunts d'infrastructures non cotés	6.4.7	–	220 209 720
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.4.2	–	1 243 212 428
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.4.2	1 607 416 694	1 439 986 630
Hypothèques Suisse	6.4.3	150 910 571	133 081 321
Actions Suisse	6.4.4	1 179 888 745	1 149 050 320
Actions Pays industrialisés hors Suisse	6.4.4	6 133 911 143	6 360 670 877
Actions Pays émergents	6.4.4	2 890 205 244	3 213 307 161
Matières premières *	6.4.5	538 785 433	–
Métaux précieux *	6.4.5	715 379 599	733 238 779
Placements immobiliers Suisse	6.4.8	2 531 459 660	2 644 545 570
<b>Placements</b>	6.4	<b>36 460 060 541</b>	<b>37 828 426 808</b>
<b>Capital d'exploitation</b>	7.1	<b>18 772 845</b>	<b>19 735 672</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>3 600 774</b>	<b>3 790 338</b>
<b>Total Actif</b>		<b>36 482 434 160</b>	<b>37 851 952 817</b>

\* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

### Passif

Prestations de libre passage et rentes		69 294 201	67 462 088
Autres dettes		5 281 462	6 160 167
Dettes de l'entreprise	7.1	18 772 845	19 735 672
<b>Dettes</b>		<b>93 348 508</b>	<b>93 357 927</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>342 665</b>	<b>641 595</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	6.11	<b>31 354 607</b>	<b>38 090 013</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.3	<b>82 460 395</b>	<b>215 786 512</b>
Capital de prévoyance personnes assurées	5.2	15 601 712 730	16 020 447 140
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	19 509 223 883	19 182 946 916
Provisions techniques	5.5	1 111 629 412	1 256 720 006
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>36 222 566 025</b>	<b>36 460 114 062</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>259 798 210</b>	<b>1 032 226 746</b>
<b>Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance</b>		<b>– 207 436 251</b>	<b>–</b>
Situation en début de période		–	– 207 436 251
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)	5.9	– 207 436 251	207 436 251
Situation en fin de période		– 207 436 251	–
<b>Fonds libres / découvert de la réassurance</b>	5.1	<b>–</b>	<b>11 735 962</b>
<b>Total Passif</b>		<b>36 482 434 160</b>	<b>37 851 952 817</b>



# CHF – 475 millions

Flux de trésorerie net  
provenant des cotisations  
et prestations

## Compte d'exploitation consolidé

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2016
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	459 809 679	474 712 319
Primes de risque des salariés		10 065 242	10 218 668
Primes pour frais des salariés		163 614	188 383
Cotisations des salariés		470 038 535	485 119 370
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	726 287 448	727 229 226
Primes de risque de l'employeur		95 034 520	95 515 456
Primes pour frais de l'employeur		22 680 207	22 013 344
Cotisations de l'employeur		844 002 175	844 758 026
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	6.11	– 468 402	– 283 028
Cotisations de tiers		57 873	358 697
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	74 522 499	77 397 763
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	39 234 557	39 587 820
Primes uniques et rachats		113 757 056	116 985 583
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	6.11	1 587 750	3 699 000
Subsides du fonds de garantie LPP		5 367	24 362
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1 428 980 355</b>	<b>1 450 662 011</b>
Prestations de libre passage		327 411 335	327 343 868
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		16 278 911	13 836 223
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	10 078	16 090 934
<b>Prestations d'entrée</b>	5.2	<b>343 700 324</b>	<b>357 271 025</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 772 680 679</b>	<b>1 807 933 035</b>
Rentes de vieillesse		– 1 268 690 485	– 1 261 020 034
Rentes de survivants		– 305 744 425	– 305 966 058
Rentes d'invalidité		– 29 465 202	– 29 142 918
Autres prestations réglementaires		– 53 038 808	– 47 186 179
Prestations en capital à la retraite		– 126 792 802	– 125 277 448
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		– 3 797 116	– 8 809 853
<b>Prestations réglementaires</b>	5.4	<b>– 1 787 528 837</b>	<b>– 1 777 402 491</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		– 361 719 398	– 419 674 465
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		– 67 634 957	– 69 420 759
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	0	– 16 052 247
<b>Prestations de sortie</b>	5.2	<b>– 429 354 355</b>	<b>– 505 147 470</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>– 2 216 883 192</b>	<b>– 2 282 549 961</b>
Constitution (–) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	– 1 540 514 296	– 230 630 285
Constitution (–) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	– 876 731 784	326 276 967
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	2 019 025 181	– 145 090 593
Rémunération du capital épargne	5.2	– 254 990 841	– 188 104 125
Constitution (–) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	– 5 706 700	– 6 735 406
<b>Constitution (–) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>– 658 918 440</b>	<b>– 244 283 443</b>
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	8 503 593	11 038 325
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		3 600 774	3 790 338
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>12 104 367</b>	<b>14 828 663</b>
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 129 506	6 126 601
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 843 821	22 201 727
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>28 973 327</b>	<b>28 328 329</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>41 077 694</b>	<b>43 156 992</b>
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	– 6 129 506	– 6 126 601
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		– 22 843 821	– 22 201 727
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		– 676	–
Cotisations au fonds de garantie		– 3 801 982	– 4 746 332
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>– 32 775 985</b>	<b>– 33 074 661</b>
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	– 8 503 593	– 11 038 325
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA		– 3 600 098	– 3 790 338
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>– 12 103 691</b>	<b>– 14 828 663</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>– 44 879 676</b>	<b>– 47 903 324</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>– 1 106 922 935</b>	<b>– 723 646 700</b>

## Compte d'exploitation consolidé

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2016
Résultat net des liquidités	6.8	12 720	40 901
Résultat net des créances	6.8	–	–
Résultat net des engagements	6.8	– 1 233 248	– 846 911
Résultat net du marché monétaire	6.8	– 1 516 847	– 3 270 946
Résultat net des obligations Confédération	6.8	99 548 476	71 614 520
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	70 463 925	49 971 659
Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	– 5 923 159	95 692 312
Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.8	– 35 750 082	44 479 360
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	– 43 785 816	199 203 549
Résultat net des emprunts d'entreprises non cotés	6.8	– 345 563	– 667 758
Résultat net des emprunts d'infrastructures non cotés	6.8	–	4 836 452
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.8	–	– 19 132 648
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.8	– 256 687 633	175 267 637
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	2 781 479	2 275 569
Résultat net des actions Suisse	6.8	17 546 205	– 38 808 017
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	76 717 038	501 151 758
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	– 420 835 477	422 469 797
Résultat net des matières premières*	6.8	– 251 711 197	69 753 956
Résultat net des métaux précieux*	6.8	– 55 338 866	73 614 248
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	170 589 057	298 639 385
Frais de gestion de la fortune	6.10	– 74 318 897	– 79 496 557
<b>Résultat net des placements</b>	6.8	<b>– 709 787 886</b>	<b>1 866 788 266</b>
<b>Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques</b>	7.3	<b>– 13 895 656</b>	<b>– 133 326 116</b>
<b>Autres produits</b>		<b>– 1 374 266</b>	<b>– 1 406 917</b>
<b>Autres frais</b>		<b>2 383 766</b>	<b>2 432 450</b>
Administration générale		– 19 195 072	– 18 724 327
Marketing et publicité		– 8 297	– 19 579
Courtages		–	–
Organe de révision		– 230 542	– 230 542
Expert en matière de prévoyance professionnelle		– 207 892	– 245 738
Autorités de surveillance		– 83 890	– 20 047
<b>Frais d'administration</b>	7.2	<b>– 19 725 693</b>	<b>– 19 240 233</b>
<b>Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>– 1 849 322 669</b>	<b>991 600 750</b>
<b>Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>1 641 886 418</b>	<b>– 772 428 536</b>
<b>Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance</b>		<b>– 207 436 251</b>	<b>207 436 251</b>
<b>Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) de la réassurance</b>		<b>–</b>	<b>11 735 962</b>

\* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

# CHF + 4 millions

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de l'ensemble des caisses de prévoyance



## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrit au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le «fonds de garantie LPP» du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

#### 1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1<sup>er</sup> octobre 2016)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes :
  - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
  - Accord de niveau de service Prestations générales
  - Accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire, si nécessaire)
  - Règlement de liquidation
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 13 octobre 2016; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 22 novembre 2016)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (disponible uniquement en allemand)

- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 1<sup>er</sup> novembre 2012)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2015; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 21 novembre 2013; disponible uniquement en allemand)
- Règlement concernant l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 17 novembre 2015 (état au 13 octobre 2016)
- La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) du 24 mars 2000 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016) contient quelques dispositions relatives au financement de la prévoyance et aux prestations de prévoyance pour les employeurs affiliés à PUBLICA qui sont soumis à la LPers.

#### 1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur figurent nommément dans le rapport de gestion.

Le président et le vice-président de la Commission de la caisse, les membres de la Direction et du Comité directeur et le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

#### 1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Allvisa AG Seestrasse 6, case postale 1544 8027 Zurich	<a href="http://www.allvisa.ch">www.allvisa.ch</a>
Organe de révision	KPMG SA Hofgut 3073 Gümligen-Berne	<a href="http://www.kpmg.com">www.kpmg.com</a>
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48 3007 Berne	<a href="http://www.aufsichtbern.ch">www.aufsichtbern.ch</a>
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	<a href="http://www.joneslanglasalle.ch">www.joneslanglasalle.ch</a>
Investment Controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	<a href="http://www.ppcmetrics.ch">www.ppcmetrics.ch</a>



## 1.6 Employeurs affiliés

La loi relative à PUBLICA (art. 4) définit le cercle des employeurs qui, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA et de ceux pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2016, l'institution collective PUBLICA compte 20 caisses de prévoyance (contre 21 l'année précédente) qui sont indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

### 1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

#### Caisses de prévoyance ouvertes

2016 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2015	31.12.2016
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	18 830	19 031
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 301	5 387
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>24 131</b>	<b>24 418</b>
	Fortune disponible	CHF	6 227 916 809	6 558 398 239
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 195 833 316	6 357 407 547
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>100,5%</b>	<b>103,2%</b>
	Degré de couverture économique	%	72,7%	84,9%
Institut fédéral de la propriété intellectuelle	Personnes assurées	nombre	282	283
	Bénéficiaires de rentes	nombre	62	64
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>344</b>	<b>347</b>
	Fortune disponible	CHF	106 346 925	114 591 875
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	107 808 148	112 627 222
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>98,6%</b>	<b>101,7%</b>
	Degré de couverture économique	%	69,6%	86,7%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	427	422
	Bénéficiaires de rentes	nombre	117	130
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>544</b>	<b>552</b>
	Fortune disponible	CHF	217 797 550	228 362 304
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	217 658 410	220 875 924
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>100,1%</b>	<b>103,4%</b>
	Degré de couverture économique	%	71,4%	86,3%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	Personnes assurées	nombre	244	250
	Bénéficiaires de rentes	nombre	35	41
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>279</b>	<b>291</b>
	Fortune disponible	CHF	76 181 333	86 066 362
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	76 932 508	84 072 536
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>99,0%</b>	<b>102,4%</b>
	Degré de couverture économique	%	70,1%	84,8%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	30	30
	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	1
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>31</b>	<b>31</b>
	Fortune disponible	CHF	7 671 077	9 136 807
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 901 385	8 715 364
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>97,1%</b>	<b>104,8%</b>
	Degré de couverture économique	%	69,5%	106,4%

## Caisses de prévoyance ouvertes

2016 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2015	31.12.2016
Dictionnaire historique de la Suisse	Personnes assurées	nombre	24	–
	Bénéficiaires de rentes	nombre	12	–
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>36</b>	<b>–</b>
	Fortune disponible	CHF	11 005 302	–
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	10 823 845	–
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>101,7%</b>	<b>–</b>
	Degré de couverture économique	%	71,7%	–
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	Personnes assurées	nombre	518	520
	Bénéficiaires de rentes	nombre	56	57
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>574</b>	<b>577</b>
	Fortune disponible	CHF	199 529 034	222 210 626
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	201 783 725	216 128 197
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>98,9%</b>	<b>102,8%</b>
	Degré de couverture économique	%	70,4%	93,2%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	153	148
	Bénéficiaires de rentes	nombre	46	49
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>199</b>	<b>197</b>
	Fortune disponible	CHF	100 699 639	108 839 221
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	101 833 966	105 923 033
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>98,9%</b>	<b>102,8%</b>
	Degré de couverture économique	%	70,2%	84,6%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	124	127
	Bénéficiaires de rentes	nombre	51	49
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>175</b>	<b>176</b>
	Fortune disponible	CHF	62 843 500	68 758 875
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	63 545 292	66 351 366
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>98,9%</b>	<b>103,6%</b>
	Degré de couverture économique	%	69,8%	86,9%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	0	1
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>10</b>	<b>11</b>
	Fortune disponible	CHF	6 061 559	6 528 232
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 118 629	6 445 163
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>99,1%</b>	<b>101,3%</b>
	Degré de couverture économique	%	71,0%	90,2%
Musée national suisse	Personnes assurées	nombre	228	256
	Bénéficiaires de rentes	nombre	75	75
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>303</b>	<b>331</b>
	Fortune disponible	CHF	59 252 496	62 233 243
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	60 081 036	60 743 808
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>98,6%</b>	<b>102,5%</b>
	Degré de couverture économique	%	72,0%	85,6%
METAS	Personnes assurées	nombre	191	194
	Bénéficiaires de rentes	nombre	85	81
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>276</b>	<b>275</b>
	Fortune disponible	CHF	113 470 035	119 085 900
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	114 601 807	115 529 504
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>99,0%</b>	<b>103,1%</b>
	Degré de couverture économique	%	70,9%	82,9%



## Caisses de prévoyance ouvertes

2016 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance communes		Unités	31.12.2015	31.12.2016
Confédération	Personnes assurées	nombre	40 107	40 226
	Bénéficiaires de rentes	nombre	25 622	25 559
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>65 729</b>	<b>65 785</b>
	Fortune disponible	CHF	24 084 698 737	25 098 577 439
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	24 283 584 089	24 622 647 049
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>99,2%</b>	<b>101,9%</b>
	Degré de couverture économique	%	71,2%	82,5%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 295	2 366
	Bénéficiaires de rentes	nombre	863	900
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>3 158</b>	<b>3 266</b>
	Fortune disponible	CHF	867 972 995	936 608 849
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	858 236 800	892 925 911
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>101,1%</b>	<b>104,9%</b>
	Degré de couverture économique	%	73,0%	83,7%
<b>Total caisses de prévoyance ouvertes</b>				
	Personnes assurées	nombre	63 463	63 863
	Bénéficiaires de rentes	nombre	32 326	32 394
	<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>95 789</b>	<b>96 257</b>
	Fortune disponible	CHF	32 141 446 991	33 619 397 973
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	32 306 742 958	32 870 392 624
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>99,5%</b>	<b>102,3%</b>
	Degré de couverture économique	%	71,5%	83,1%

### Nouvelles affiliations

En 2016, la Commission de la caisse a approuvé l'affiliation des nouveaux employeurs mentionnés ci-après :

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

- Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
- Fondation Maison du Sport
- Fondation pour le logement étudiant de Zurich
- Fondation Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)

### Sorties / Dissolutions

La caisse de prévoyance du Dictionnaire historique de la Suisse a fait l'objet d'une liquidation totale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les destinataires ont été transférés au sein de la caisse de prévoyance des organisations affiliées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) a été transféré au sein de la caisse de prévoyance des organisations affiliées par le biais d'une liquidation partielle de la caisse de prévoyance de la Confédération.

### 1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

## Caisses de prévoyance fermées

2016 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2015	31.12.2016
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Droit à la rente depuis le 01.06.2003	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>298</b>	<b>295</b>
	Fortune disponible	CHF	119 403 922	117 400 623
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	111 222 259	106 721 451
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>107,4%</b>	<b>110,0%</b>
	Degré de couverture économique	%	79,8%	82,6%
Effectif fermé – Confédération	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>745</b>	<b>711</b>
	Fortune disponible	CHF	157 855 977	151 121 333
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	147 456 994	138 656 604
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>107,1%</b>	<b>109,0%</b>
	Degré de couverture économique	%	85,3%	86,1%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>6 028</b>	<b>5 780</b>
	Fortune disponible	CHF	2 212 036 324	2 105 709 990
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	2 134 938 464	1 984 599 166
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>103,6%</b>	<b>106,1%</b>
	Degré de couverture économique	%	82,9%	84,2%
Effectif fermé – RUAG Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>2 080</b>	<b>1 974</b>
	Fortune disponible	CHF	734 425 806	703 984 719
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	693 730 594	645 982 346
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>105,9%</b>	<b>109,0%</b>
	Degré de couverture économique	%	83,7%	85,7%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>998</b>	<b>974</b>
	Fortune disponible	CHF	551 054 836	529 693 825
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	501 551 584	474 333 000
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>109,9%</b>	<b>111,7%</b>
	Degré de couverture économique	%	87,1%	88,0%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>86</b>	<b>85</b>
	Fortune disponible	CHF	82 809 617	81 956 650
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	73 442 959	71 249 432
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>112,8%</b>	<b>115,0%</b>
	Degré de couverture économique	%	96,5%	98,3%
<b>Caisse de prévoyance commune</b>				
Effectif fermé – Organisations affiliées	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>333</b>	<b>320</b>
	Fortune disponible	CHF	120 524 156	114 643 297
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	117 786 289	109 690 210
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>102,3%</b>	<b>104,5%</b>
	Degré de couverture économique	%	81,1%	82,5%
<b>Total caisses de prévoyance fermées</b>				
	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	nombre	<b>10 568</b>	<b>10 139</b>
	Fortune disponible	CHF	3 978 110 638	3 804 510 438
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	3 780 129 143	3 531 232 209
	<b>Degré de couverture selon OPP 2</b>	%	<b>105,2%</b>	<b>107,7%</b>
	Degré de couverture économique	%	83,8%	85,2%

## 2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.



## Personnes assurées

2016 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
<b>01.01.15</b>	<b>62 547</b>
Entrées	10 212
Sorties	- 9 296
<b>01.01.16</b>	<b>63 463</b>
Entrées	11 942
Sorties	- 11 542
<b>31.12.16</b>	<b>63 863</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

### Bénéficiaires de rentes

2016 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de viduité / rentes de partenaire	Rentes d'orphelin	Total bénéficiaires de rentes
<b>01.01.15</b>	<b>30 175</b>	<b>525</b>	<b>1 210</b>	<b>272</b>	<b>10 813</b>	<b>310</b>	<b>43 305</b>
Entrées	1 361	202	94	110	743	116	2 626
Sorties	- 1 547	- 230	- 177	- 149	- 817	- 117	- 3 037
<b>01.01.16</b>	<b>29 989</b>	<b>497</b>	<b>1 127</b>	<b>233</b>	<b>10 739</b>	<b>309</b>	<b>42 894</b>
Entrées	1 316	175	126	54	781	90	2 542
Sorties	- 1 513	- 220	- 167	- 75	- 829	- 99	- 2 903
<b>31.12.16</b>	<b>29 792</b>	<b>452</b>	<b>1 086</b>	<b>212</b>	<b>10 691</b>	<b>300</b>	<b>42 533</b>

En outre, 1916 nouvelles rentes transitoires de vieillesse (contre 2136 l'année précédente) et 130 nouvelles rentes de substitution AI (contre 150 l'année précédente), au total, ont, elles aussi, été versées.

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 675 francs (état au 31 décembre 2016).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un versement en capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

La hauteur de la prestation en rente est déterminée sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,65%.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et les sommes maximales de rachat sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en majorité par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations). Certaines prestations sont facturées en plus, aux tarifs convenus.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

En rapport avec l'art. 36 LPP, ni les organes paritaires ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à une adaptation générale des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### 4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

#### 4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.



#### 4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

#### 4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

#### 4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserves de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que les réserves de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

#### 4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, au poste correspondant dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).

#### 4.2.7 Emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés

Les emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash-flows escomptés (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données du marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard pour rembourser ses échéances ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation de valeur des emprunts d'entreprises, PUBLICA vérifie l'exactitude de son évaluation. La valeur est alors ramenée à la valeur de l'évaluation la plus basse sur la base des taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et de l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières.

#### 4.2.8 Immobilier

Tous les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération de placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 3,7 % et 5,3 %

(contre 4,0% et 5,6% l'année précédente) et inclut une hypothèse de renchérissement à long terme de 0,5%. Le taux d'escompte moyen pondéré en fonction du capital est de 4,17% concernant le portefeuille évalué (contre 4,56% l'année précédente, sur une base comparable).

#### 4.2.9 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les provisions de courtage et autres frais.

#### 4.2.10 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA prépare les bases pertinentes pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Cet expert calcule chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques.

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La révision du règlement concernant les provisions et les réserves est à l'origine des modifications apportées en matière d'évaluation et de désignation des engagements. Les impôts latents sont désormais calculés sur la base de la durée de détention effective, sans majoration de 15 ans (chiffre 7.3). Du fait de la création de nouvelles catégories d'actifs, les principes d'évaluation des emprunts d'entreprises et d'infrastructures non cotés ont été étendus. Quant au degré de couverture économique, la méthode pour le calculer a été légèrement modifiée au cours de l'année sous revue (chiffre 5.10). Il est à présent calculé au moyen d'une méthode d'évaluation au plus proche du marché, qui fait appel à des courbes de taux et à des tables de génération. L'année précédente, ce degré de couverture était calculé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque coïncidant avec l'horizon considéré.

## 5 Risque actuariel, couverture des risques, degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne se présente de la manière suivante :

#### Bilan de la réassurance de PUBLICA

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2015	31.12.2016
<b>Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA</b>	<b>174 958 846</b>	<b>165 126 613</b>
Dettes et compte de régularisation passif	19 588 491	14 141 255
Provisions techniques	135 693 924	58 489 228
Provision pour capital d'exploitation de la réassurance	–	70 817 000
Réserve de fluctuation de valeur	19 676 431	9 943 168
Fonds libres	–	11 735 962
<b>Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA</b>	<b>174 958 846</b>	<b>165 126 613</b>



Le capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash-pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

En raison de la révision du règlement concernant les provisions et les réserves, les provisions techniques sont recalculées et réduites. Les provisions qui ne sont plus nécessaires ont été remboursées aux caisses de prévoyance réassurées sous forme de parts aux excédents.

## 5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées comprend la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 16,0 milliards de francs (contre 15,6 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse fixée par les organes paritaires est comprise entre 1,25% et 1,75% (entre 1,5% et 2,25% l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

### Capital de prévoyance des personnes assurées

Du 31.12.2014 au 31.12.2016, en millions de CHF et en %

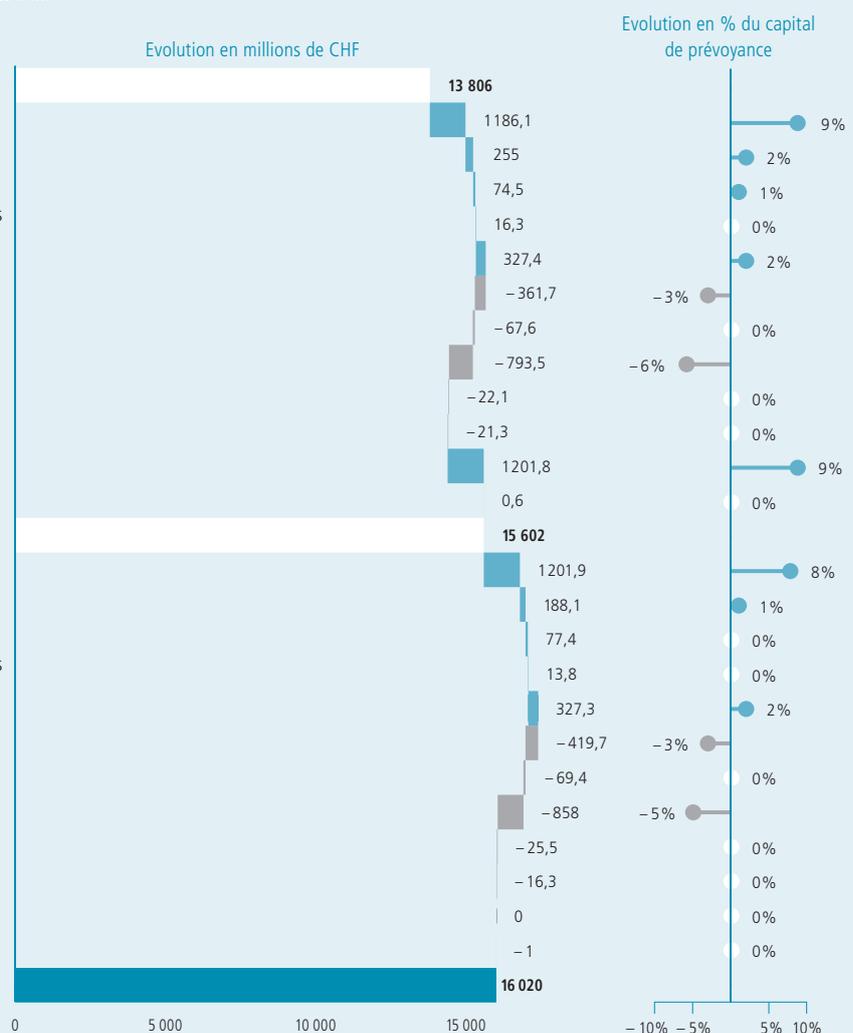
#### Capital de prévoyance des personnes assurées au 31.12.2014

Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1186,1
Rémunération (y compris intérêt hors période)	255
Primes uniques et rachats personnes assurées	74,5
Remboursements de versements anticipés EPL et de versements suite à un divorce	16,3
Prestations de libre passage	327,4
Prestations de libre passage en cas de sortie	-361,7
Versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	-67,6
Départs à la retraite	-793,5
Dissolution pour cause de décès	-22,1
Dissolution pour cause d'invalidité donnant droit à une rente	-21,3
Changement de bases	1201,8
Autres modifications	0,6

#### Capital de prévoyance des personnes assurées au 31.12.2015

Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1201,9
Rémunération (y compris intérêt hors période)	188,1
Primes uniques et rachats personnes assurées	77,4
Remboursements de versements anticipés EPL et de versements suite à un divorce	13,8
Prestations de libre passage	327,3
Prestations de libre passage en cas de sortie	-419,7
Versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	-69,4
Départs à la retraite	-858
Dissolution pour cause de décès	-25,5
Dissolution pour cause d'invalidité donnant droit à une rente	-16,3
Changement de bases	0
Autres modifications	-1

#### Capital de prévoyance des personnes assurées au 31.12.2016



Echelle: 1 milliard = 4 mm, 1% = 1 mm

Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles.

### 5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

#### Avoirs de vieillesse LPP

2016 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2015	31.12.2016
Somme des avoirs de vieillesse LPP	CHF	5 036 823 663	5 183 895 081
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,75%	1,25%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

### 5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il est en recul de 326 millions de francs par rapport à l'année précédente.

#### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Du 31.12.2014 au 31.12.2016, en millions de CHF et en %

##### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2014

Prestations réglementaires

Primes uniques et rachats \*\*

Départs à la retraite

Cas d'invalidité donnant droit à une rente

Changement de bases

Taux d'intérêt technique \*

Cas de décès et autres modifications

##### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2015

Prestations réglementaires

Primes uniques et rachats \*\*

Départs à la retraite

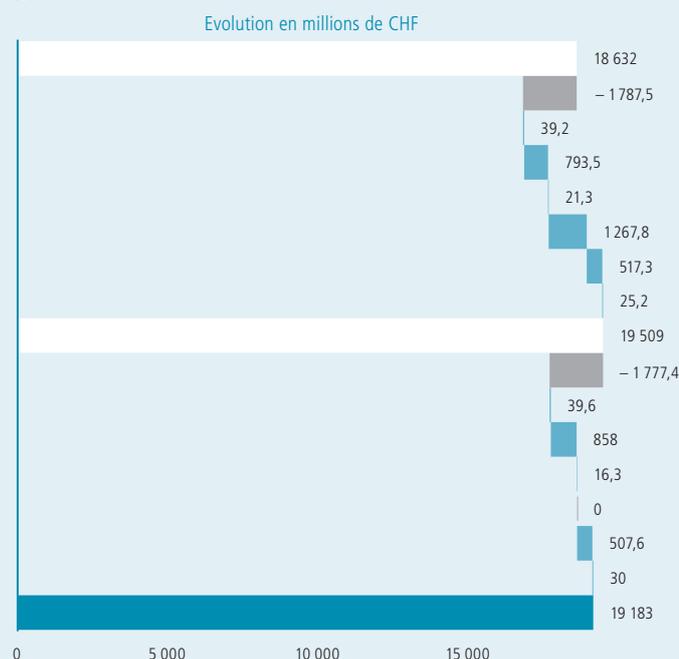
Cas d'invalidité donnant droit à une rente

Changement de bases

Taux d'intérêt technique \*

Cas de décès et autres modifications

##### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2016



##### Evolution en % du capital de prévoyance



\* Approximation

\*\* Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes

Echelle: 1 milliard = 4 mm, 1% = 1 mm

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Les versements uniques et rachats de ce type alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.



## 5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de 145,1 millions de francs au total par rapport à l'année précédente.

### Provisions techniques

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2015	31.12.2016
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	260 058 037	398 105 535
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	234 110 684	345 293 043
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	53 884 062	55 578 259
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	185 473 959	190 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	108 795 000	76 000 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	107 386 861	106 985 501
Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration	26 226 885	26 268 439
<b>Total provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>975 935 488</b>	<b>1 198 230 777</b>
<b>Réassurance</b>		
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	18 388 518	18 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	20 892 000	15 000 000
Provision pour tarification	70 817 000	–
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 053 610	14 118 949
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 542 796	11 370 279
<b>Total provisions techniques de la réassurance</b>	<b>135 693 924</b>	<b>58 489 228</b>
<b>Total provisions techniques</b>	<b>1 111 629 412</b>	<b>1 256 720 006</b>

### 5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance et sont (contrairement aux réserves) rattachées à des événements précis. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

#### Provision pour changement de bases

Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques. Le montant initial de la provision est redéfini à la date critère de l'introduction des tables de mortalité actualisées, puis relevé d'au moins 0,6% chaque année. Il s'agit de prendre des mesures préventives relatives à l'évolution future de l'espérance de vie, celle-ci n'étant pas répercutée dans les bases techniques utilisées. La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

#### Provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées

La taille réduite de leurs effectifs expose, à moyen ou à long terme, les caisses de prévoyance fermées au risque de fluctuation. La provision pour fluctuations d'effectif des caisses de prévoyance fermées est constituée pour amortir ce risque.

#### Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée pour de tels cas afin de faire apparaître, en ce qui les concerne, un résultat au bilan de la période sous revue.

#### Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières liées à une sinistralité exceptionnelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99%. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuation.

#### Provision pour garanties (changement de primauté)

La provision pour garanties (changement de primauté) sert à financer les éléments de rentes découlant de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis).

#### Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à un employeur susceptible d'assumer les futurs frais de gestion administrative. La provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration est par conséquent destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Elle est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance «Effectif fermé – Administration PUBLICA».

### 5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

#### Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

#### Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres dans les caisses de prévoyance réassurées.

#### Provision pour tarification

La provision pour tarification donne à la réassurance le temps de réagir et d'adapter le montant des primes en cas d'erreur au niveau des bases actuarielles. Au cours de l'année sous revue, cette provision a été transférée dans la provision pour capital d'exploitation de la réassurance.

#### Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

### 5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2016 (chiffre 12).

### 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées) et sur des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et de gains ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2018.



### 5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucun changement des bases et hypothèses techniques n'est intervenu en 2016. La méthode de calcul de la provision pour cas de décès et d'invalidité et de la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées a été adaptée en raison des modifications apportées au règlement. La provision pour tarification ne fait plus partie des provisions techniques.

### 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

#### Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2015	31.12.2016
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	36 151 749 025	36 460 114 062
Réserve de fluctuation de valeur	259 798 210	1 032 226 746
Fonds libres (+) / découvert (-)	- 207 436 251	11 735 962
<b>Fortune disponible</b>	<b>36 204 110 984</b>	<b>37 504 076 770</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>100,1%</b>	<b>102,9%</b>

### 5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu par ailleurs des courbes de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge réglementaire de la retraite sont également pris en compte. Cet engagement potentiel découle des dispositions réglementaires applicables à la rente versée en cas de départ anticipé à la retraite.

Les calculs situent le degré de couverture économique à 83,4% (contre 72,8% l'année précédente).

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs répondant à des prescriptions prévoyant des niveaux de tracking error relativement faibles sont en outre autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que l'immobilier suisse, les emprunts d'entreprises ou d'infrastructures non cotés, font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet & Cie. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

A la date critère du 31 décembre 2016, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :

## Gestion de la fortune

2016

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI Confédération	indiciel	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	indiciel	08.12.2011	interdites
Emprunts d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI USA	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI UK	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Australia	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Sweden	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1 – 10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.05.2014	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	Union Investment Institutional GmbH	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.2011	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.2011	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	UBS SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel amélioré	26.02.2016	interdites
Emprunts d'entreprises non cotés	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'entreprises non cotés	Pramerica Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'infrastructures non cotés	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.2015	interdites
Emprunts d'infrastructures non cotés	Hastings Funds Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.2015	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	22.10.2008	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaie locales	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified	indiciel amélioré	21.02.2013	interdites



## Gestion de la fortune

2016

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Hypothèques Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	–	interdites
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SMI	indexé	01.12.2008	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SMI	indexé	02.12.2008	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse <sup>6</sup>	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) <sup>5</sup> , Amérique du Nord (50%) <sup>5</sup> , Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.2005	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.2005	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indexé	28.10.2008	interdites
Actions Pays émergents <sup>6</sup>	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (net) Pays émergents <sup>5</sup>	indexé	19.08.2010	interdites
Actions Pays émergents <sup>6</sup>	Vanguard Asset Management Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.2010	interdites
Métaux précieux	Morgan Stanley & Co. International Plc	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel (swaps)	02.11.2009	interdites
Métaux précieux	JPMorgan Chase Bank, N.A.	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	London Gold Price PM Auction USD	indexé	20.05.2015	interdites
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.2011	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.2016	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.2016	interdites
Placements immobiliers Suisse	psm Center Management AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdites
Placements immobiliers Suisse	Mata Treuhand AG	n/c	n/c	placements directs	02.07.2012	interdites
Placements immobiliers Suisse	Immosupport by Fritz und Caspar Jenny AG	n/c	n/c	placements directs	14.05.2012	interdites
Placements immobiliers Suisse	Bilfinger Real Estate SA	n/c	n/c	placements directs	01.07.2014	interdites

<sup>1</sup> Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

<sup>2</sup> Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

<sup>3</sup> Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

<sup>4</sup> Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

<sup>5</sup> A hauteur de 50 % pour l'indice MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 25 % pour l'indice MSCI à volatilité minimale et de 25 % pour l'indice MSCI à pondération fondamentale

<sup>6</sup> Mandat dans des fonds à investisseur unique

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. La réglementation en vigueur interdit aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès des banques de dépôt suivantes :

Global Custodian  
(banque de dépôt de titres  
Etranger et consolidation  
de toutes les valeurs  
patrimoniales)

J.P. Morgan (Suisse) SA  
Dreikönigstrasse 21  
8022 Zurich

[www.jpmorgan.com](http://www.jpmorgan.com)

Custodian pour la Suisse  
(banque de dépôt de  
titres Suisse)

Credit Suisse  
Custody & Transaction Services  
Uetlibergstrasse 231  
8070 Zurich

[www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com)

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Le recours à une extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'explique par le fait que les catégories d'actifs alternatifs Emprunts d'entreprises non cotés et Emprunts d'infrastructures non cotés sont mises en œuvre au moyen de mandats diversifiés et ne constituent pas des placements collectifs au sens de l'art. 53, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

## 6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Grâce au résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées.

### Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	2015	2016
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>1 901 684 628</b>	<b>259 798 210</b>
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	- 1 641 886 418	772 428 536
<b>Total réserve de fluctuation de valeur au 31.12.</b>	<b>259 798 210</b>	<b>1 032 226 746</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	12 389 906 611	9 418 274 476
<b>Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>12 649 704 821</b>	<b>10 450 501 222</b>
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	2,1%	9,9%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	34,9%	28,7%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts: le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution minimal a été fixé à 17,0% (contre 16,4% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque.



#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

### Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2016, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2016	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
<b>Marché monétaire</b>	<b>1,6 %</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0%</b>	<b>200%</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>5,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>11,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	4,5 %	4,5%	2,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	4,7%	4,9%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	1,8%	2,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	1,8%	2,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	0,5%	0,5%	1,0%	0%	200%
<b>Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>14,3%</b>	<b>14,9%</b>	<b>8,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,5%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,7%	4,5%	4,5%	50%	150%
<b>Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	7,1%	7,0%	7,0%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	7,1%	7,0%	7,0%	50%	150%
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>14,2%</b>	<b>14,0%</b>	<b>14,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Emprunts d'entreprises non cotés</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
<b>Emprunts d'infrastructures non cotés</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,6%</b>	<b>2,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
<b>Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Hypothèques Suisse</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>		
<b>Actions Suisse</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,7%	4,3%	4,3%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	9,0%	8,5%	8,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,4%	4,3%	4,3%	50%	150%
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>18,1%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
<b>Actions Pays émergents</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
<b>Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Placements immobiliers Suisse</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Placements immobiliers Etranger</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		
Total sans couverture du risque de change	18,7%	17,7%	17,7%		
Total avec couverture du risque de change	81,3%	82,3%	82,3%		

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2016, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2016	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
<b>Marché monétaire</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0%</b>	<b>200%</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>24,7%</b>	<b>26,0%</b>	<b>26,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>9,3%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	1,5%	1,5%	1,6%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	1,6%	1,7%	0,9%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	0,6%	0,7%	0,6%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	0,6%	0,7%	0,6%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	0,3%	0,3%	0,6%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	0,2%	0,2%	0,6%	0%	200%
<b>Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>4,8%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,3%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,9%	3,8%	3,8%	50%	150%
<b>Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,7%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,7%	6,5%	6,5%	50%	150%
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>13,4%</b>	<b>13,0%</b>	<b>13,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>5,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Actions Suisse</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,9%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,7%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>50%</b>	<b>150%</b>
<b>Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Placements immobiliers Suisse</b>	<b>20,9%</b>	<b>20,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		
Total sans couverture du risque de change	3,3%	3,4%	3,4%		
Total avec couverture du risque de change	96,7%	96,6%	96,6%		

Les risques de change liés aux placements en actions et en obligations de pays industrialisés autres que la Suisse sont couverts, respectivement à 80% et à 100%, par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent. Le bilan présente de manière détaillée la répartition des placements entre les différentes catégories d'actifs.

### 6.4.1 Liquidités et créances

Les liquidités intègrent les moyens (cash) opérationnels provenant de l'activité de prévoyance qui sont crédités sur les moyens (cash) stratégiques (marché monétaire) à chaque clôture mensuelle des comptes.

Les comptes courants des employeurs qui totalisent 118,9 millions de francs constituent, avec les débiteurs de cotisations, les deux postes les plus importants de la rubrique Créances. Les cotisations des salariés et des employeurs sont facturées à la fin de chaque mois. Pour le mois de décembre, ces cotisations sont dues au 31 décembre.

### 6.4.2 Obligations

En 2016, les adaptations suivantes ont été menées à bien sur la base des stratégies de placement à long terme. La pondération au prorata des emprunts d'Etat nominaux en monnaies étrangères a été réduite de 16,0% à 14,9% pour les caisses de prévoyance ouvertes. La pondération des emprunts d'Etat de la France et des Etats-Unis a été abaissée au profit de deux nouveaux portefeuilles constitués, quant à eux, d'emprunts d'Etat d'Australie et de Suède. En ce qui concerne les caisses de prévoyance fermées, la pondération des obligations de la Confédération a été ramenée de 31% à 26%.



Pour ce qui est de la catégorie d'actifs Emprunts d'entreprises cotés en USD et en EUR, les quotes-parts stratégiques ont toutes les deux été abaissées de 8% à 7% pour les caisses de prévoyance ouvertes et maintenues à 6,5% pour les caisses de prévoyance fermées. Les quatre mandats sont gérés de manière indicelle, deux partenaires reproduisant chacun un indice de référence sans tenir compte du secteur financier.

Au niveau des caisses de prévoyance ouvertes, l'allocation stratégique en Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales a été revue à la baisse d'un point de pourcentage, à 4%, en 2016. Les directives relatives à la gestion des mandats autorisent les éléments actifs pour réguler l'allocation par pays et par monnaies et éviter les inconvénients d'une réplification classique des indices de référence obligataires.

Approuvée par la Commission de la caisse, la constitution de l'allocation stratégique en Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes a commencé en mars 2016. Elle s'est opérée de manière progressive et la quote-part visée, soit 3% pour les caisses de prévoyance ouvertes et 5% pour les caisses de prévoyance fermées, a été atteinte en août 2016. Ces emprunts sont émis en dollars américains par des pays émergents et le risque de change est entièrement couvert.

#### 6.4.3 Hypothèques

Des prêts hypothécaires ont été consentis à des coopératives de construction et d'habitation pour un montant de 133,1 millions de francs (contre 150,9 millions de francs l'année précédente).

#### 6.4.4 Actions

La gestion du portefeuille d'actions est effectuée de manière entièrement indexée par quatre partenaires externes au total. Les indices de référence des différents portefeuilles d'actions sont les indices régionaux MSCI (réinvestis), sauf pour la Suisse où le Swiss Market Index (SMI réinvesti) est utilisé. Les indices de référence et les pondérations retenues à l'intérieur des indices de référence élargis n'ont, quant à eux, subi aucune modification par rapport à l'année précédente. En 2016 comme en 2015, tout investissement dans Transocean a été exclu en ce qui concerne les deux mandats SMI. Cette société, qui avait émis le souhait de ne plus être cotée à la Bourse suisse, est sortie du SMI le 31 mars 2016. Le SIX Swiss Exchange a intégré l'action de Swiss Life Holding dans le SMI, conformément aux statuts relatifs aux indices. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les deux mandats suisses correspondent donc à nouveau exactement au SMI.

Le 23 décembre 2016, la FINMA a approuvé la demande de lancement de deux nouveaux compartiments dans le fonds ombrelle PUB Institutional Fund Umbrella. Les deux mandats en actions Europe hors Suisse et Amérique du Nord pourront donc être intégrés au sein des nouveaux compartiments, sous forme d'apports en nature, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

#### 6.4.5 Matières premières et métaux précieux

Au cours de l'année sous revue, les portefeuilles de matières premières ont fait l'objet d'une nouvelle restructuration d'envergure. En janvier 2016, la Commission de la caisse a décidé, sur la base de l'étude ALM menée en 2015, de liquider l'ensemble des investissements réalisés dans l'énergie. Les fonds libérés de la couverture par futures sur énergie ou swap excess return ont été utilisés pour consolider la catégorie Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation, conformément à la stratégie de placement.

A l'inverse, le portefeuille Métaux précieux n'a connu aucune modification. Consolidée pour les deux stratégies de placement, la pondération stratégique fixée à 2,1% reste constante par rapport à l'année précédente. Au terme de l'année écoulée, le portefeuille se compose pour un tiers du swap excess return et pour les deux autres tiers d'un stock d'or physique.

PUBLICA gère le capital de couverture (funding) en interne et des sûretés sont échangées quotidiennement.

#### 6.4.6 Emprunts d'entreprises non cotés

En janvier 2016, la Commission de la caisse a confirmé le développement de cette nouvelle catégorie d'actifs qui, dans la nouvelle stratégie de placement, se voit conférer une pondération stratégique de 2%. A la fin de l'année sous revue, les deux partenaires externes avaient procédé à 43 investissements pour un volume total de 185 millions de francs.

#### 6.4.7 Emprunts d'infrastructures non cotés

En janvier 2016, la Commission de la caisse a confirmé le développement de cette nouvelle catégorie d'actifs qui, dans la nouvelle stratégie de placement, se voit attribuer une pondération stratégique de 2%. A la fin de l'année sous revue, les deux partenaires externes avaient investis dans 15 projets d'infrastructures d'une contrevaletur totale de 220 millions de francs.

#### 6.4.8 Immobilier

Le portefeuille immobilier de PUBLICA est constitué au total de 67 immeubles dont l'emplacement est jugé moyen à très bon et qui se répartissent entre les principaux segments que sont l'habitation, les bureaux et les surfaces commerciales, ainsi que d'un terrain non bâti. Après déduction des impôts latents à hauteur de 106,4 millions de francs (chiffre 7.3), la valeur nette d'inventaire (Net Asset Value; NAV) s'élève à 2,5 milliards de francs. Pour l'année écoulée, la performance globale est de 9,81% (compte tenu du changement concernant les impôts latents). La forte demande en immobilier se répercute aussi au niveau des bénéfices de réévaluation qui s'établissent au total à 4,95% (compte tenu du changement concernant les impôts latents). Relevons que c'est l'immobilier d'habitation qui dégage les bénéfices de réévaluation les plus importants.

#### 6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2016, les postes d'instruments dérivés ouverts étaient les suivants :

#### Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	Valeur de remplacement nette	Engagement total net en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
<b>31.12.2016</b>				
Swaps (taux d'intérêt)	25 279 637	175	25 085 572	–
Swaps (matières premières)	– 3 350 895	166	–	5 744 089
Opérations à terme sur devises	– 155 112 541	19 365	–	364 903 871
Futures sur actions	622 618	95	–	–
Futures sur matières premières	–	–	–	–
Futures sur obligations	418 680	75	–	–
<b>31.12.2015</b>				
Swaps (taux d'intérêt)	29 399 750	175	30 105 263	–
Swaps (matières premières)	– 48 033 214	537	–	44 704 092
Opérations à terme sur devises	– 213 567 680	19 004	–	127 612 590
Futures sur actions	256 480	77	–	–
Futures sur matières premières	– 22 576 106	230	–	–
Futures sur obligations	– 75 674	18	–	–

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques de taux. Un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en obligations et en actions dans les pays industrialisés autres que la Suisse et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions sont, pour leur part, un moyen pour réinvestir efficacement les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore distribués.



Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. A la fin 2016, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite, en sa qualité de contrepartie centrale, toutes les opérations à terme sur devises. Seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

L'ensemble des dérivés augmentant les engagements disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.

#### 6.6 Engagements de capital ouverts

Il n'existe aucun engagement de capital ouvert au 31 décembre 2016.

#### 6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J. P. Morgan. J. P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'Etat dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2016, le montant des titres prêtés s'élevait à 1172,7 millions de francs (contre 1213,5 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente dans le domaine des placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

#### 6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.

## 6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

### Performance nette

2016, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements en millions de CHF
<b>Marché monétaire</b>	<b>- 0,41%</b>	<b>- 0,91%</b>	<b>0,50%</b>	<b>673</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,07%</b>	<b>- 0,07%</b>	<b>2 839</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>1,15%</b>	<b>1,01%</b>	<b>0,14%</b>	<b>4 158</b>
Emprunts d'Etat en EUR	3,41%	3,41%	0,00%	1 554
Emprunts d'Etat en USD	- 0,77%	- 0,96%	0,19%	1 643
Emprunts d'Etat en GBP	8,57%	8,52%	0,05%	621
Emprunts d'Etat en CAD	- 2,10%	- 2,16%	0,06%	643
Emprunts d'Etat en AUD	- 5,61%	- 5,44%	- 0,17%	353
Emprunts d'Etat en SEK	- 3,04%	- 2,74%	- 0,30%	187
<b>Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>1,71%</b>	<b>1,62%</b>	<b>0,09%</b>	<b>5 001</b>
<b>Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation</b>	<b>2,95%</b>	<b>2,76%</b>	<b>0,19%</b>	<b>2 302</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	4,58%	4,39%	0,19%	2 651
Emprunts d'entreprises cotés en USD	2,27%	2,05%	0,22%	2 645
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>3,41%</b>	<b>3,22%</b>	<b>0,19%</b>	<b>5 296</b>
<b>Emprunts d'entreprises non cotés</b>	<b>8,01%</b>	<b>6,60%</b>	<b>1,41%</b>	<b>185</b>
<b>Emprunts d'infrastructures non cotés</b>	<b>8,26%</b>	<b>9,19%</b>	<b>- 0,93%</b>	<b>220</b>
<b>Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>2,32%</b>	<b>2,18%</b>	<b>0,14%</b>	<b>1 243</b>
<b>Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales</b>	<b>11,88%</b>	<b>11,63%</b>	<b>0,25%</b>	<b>1 440</b>
<b>Hypothèques Suisse</b>	<b>1,57%</b>	<b>2,26%</b>	<b>- 0,69%</b>	<b>133</b>
<b>Actions Suisse</b>	<b>- 3,38%</b>	<b>- 3,38%</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 149</b>
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>8,19%</b>	<b>8,35%</b>	<b>- 0,16%</b>	<b>6 361</b>
<b>Actions Pays émergents</b>	<b>12,92%</b>	<b>13,24%</b>	<b>- 0,32%</b>	<b>3 213</b>
<b>Métaux précieux</b>	<b>9,04%</b>	<b>8,38%</b>	<b>0,66%</b>	<b>733</b>
<b>Placements immobiliers Suisse</b>	<b>9,81%</b>	<b>5,52%</b>	<b>4,29%</b>	<b>2 538</b>
<b>Total</b>	<b>5,06%</b>	<b>4,71%</b>	<b>0,35%</b>	<b>37 484</b>
Total sans couverture des risques de change	5,92%	5,59%	0,33%	37 632
Caisses de prévoyance ouvertes	5,16%	4,87%	0,29%	33 570
Caisses de prévoyance fermées	4,33%	3,38%	0,95%	3 812
Réassurance	1,13%	1,01%	0,12%	102



## 6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 21,4 points de base (contre 20,1 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant :

### Frais de gestion de la fortune

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	2015	2016
Gestionnaires de fortune externes Titres	- 23 302 085	- 22 788 052
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	- 6 333 570	- 6 177 816
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 188 228	- 168 356
Gestionnaires de fortune internes Titres	- 5 219 880	- 5 212 010
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	- 2 545 661	- 2 755 139
<b>Frais pour gestionnaires de fortune</b>	<b>- 37 589 424</b>	<b>- 37 101 373</b>
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	- 6 552 963	- 7 549 357
<b>Frais pour dépositaires</b>	<b>- 6 552 963</b>	<b>- 7 549 357</b>
<b>Charges TER (frais TER)</b>	<b>- 44 142 386</b>	<b>- 44 650 728</b>
Droit de timbre	- 9 965 308	- 12 084 058
Impôt à la source (non récupérable)	- 11 927 996	- 16 724 644
Autres impôts	-	-
<b>Impôts</b>	<b>- 21 893 304</b>	<b>- 28 808 702</b>
Frais de courtage, commissions, autres frais	- 7 614 481	- 5 568 847
<b>Frais de transaction</b>	<b>- 7 614 481</b>	<b>- 5 568 847</b>
<b>Frais de transaction et impôts (frais TTC)</b>	<b>- 29 507 785</b>	<b>- 34 377 549</b>
Investment controller	- 179 280	- 179 280
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 489 446	- 289 000
<b>Autres frais (frais SC)</b>	<b>- 668 726</b>	<b>- 468 280</b>
<b>Total frais de gestion de la fortune</b>	<b>- 74 318 897</b>	<b>- 79 496 557</b>
Placements moyens transparents en matière de frais	37 045 538 416	37 144 243 674
Charges TER (frais TER) en points de base	11,9	12,0
Frais de transaction et impôts en points de base	8,0	9,3
Autres frais en points de base	0,2	0,1
<b>Frais de gestion de la fortune en points de base</b>	<b>20,1</b>	<b>21,4</b>
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	-	-
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 12,0 points de base (contre 11,9 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1,1 million de francs (contre 1 million de francs l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,4 million de francs (contre 0,6 million de francs l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

#### 6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, p. ex. des obligations.

Les attributions aux réserves de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à effectuer des versements volontaires dans la réserve de fluctuation de valeur et à financer les cotisations de l'employeur et la rémunération complémentaire des capitaux de prévoyance des personnes assurées. Une caisse de prévoyance a décidé en cours d'année de formuler une déclaration de renonciation à l'utilisation des réserves de cotisations de l'employeur, mais est revenue sur sa décision avant la fin de l'année.

La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur dépend du degré de couverture et du taux d'intérêt minimal LPP. Le taux de rémunération ne saurait être négatif.

### Réserves de cotisations de l'employeur

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	2015	2016
<b>Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.</b>	<b>25 647 907</b>	<b>31 354 607</b>
Attributions	9 603 512	7 716 802
Utilisation	- 3 981 826	- 1 061 726
Intérêts	85 015	80 329
<b>Total réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.</b>	<b>31 354 607</b>	<b>38 090 013</b>



## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation et les dettes de l'entreprise se répartissent de la manière suivante :

#### Capital d'exploitation et dettes de l'entreprise PUBLICA

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2015	31.12.2016
Actif circulant	16 041 226	17 855 603
Fortune placée	2 731 619	1 880 069
<b>Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA</b>	<b>18 772 845</b>	<b>19 735 672</b>
Capitaux de tiers	5 665 886	6 442 882
Fonds de roulement	13 106 959	13 292 789
<b>Dettes de l'entreprise PUBLICA</b>	<b>18 772 845</b>	<b>19 735 672</b>

### 7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chiffre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres charges, et comme composante du poste Frais pour dépositaires. Le poste Marketing et publicité comprend les frais matériels liés à l'acquisition de clients.

#### Frais de gestion administrative

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	2015	2016
Charges de personnel	- 18 841 928	- 18 716 410
Frais matériels	- 10 251 635	- 9 771 207
Charges financières	- 225 783	- 164 784
Attributions à l'Asset Management	10 124 275	9 928 074
<b>Administration générale</b>	<b>- 19 195 072</b>	<b>- 18 724 327</b>
<b>Marketing et publicité</b>	<b>- 8 297</b>	<b>- 19 579</b>
<b>Organe de révision</b>	<b>- 230 542</b>	<b>- 230 542</b>
<b>Expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	<b>- 207 892</b>	<b>- 245 738</b>
<b>Autorité de surveillance</b>	<b>- 83 890</b>	<b>- 20 047</b>
<b>Frais de gestion administrative</b>	<b>- 19 725 693</b>	<b>- 19 240 233</b>
Nombre de personnes assurées	63 463	63 863
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 894	42 533
<b>Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes</b>	<b>106 357</b>	<b>106 396</b>
<b>Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente</b>	<b>185</b>	<b>181</b>

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les

processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (p.ex. décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

### 7.3 Provisions non techniques

#### Provisions non techniques

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2015	31.12.2016
Provision pour fluctuations des frais	34 780 365	38 570 704
Impôts latents	47 680 030	106 398 808
Provision pour capital d'exploitation de la réassurance	–	70 817 000
<b>Provisions non techniques</b>	<b>82 460 395</b>	<b>215 786 512</b>

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 3,8 millions de francs sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de cette provision correspond à deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si ces valeurs cibles sont dépassées ou ne sont pas atteintes, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents constitués au titre du portefeuille immobilier a été relevé de 58,7 millions de francs (contre 10,3 millions de francs l'année précédente) au cours de l'exercice sous revue. L'effet de l'adaptation unique du mode d'estimation sur la durée de détention effective se chiffre à 33,9 millions de francs. Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques.

La provision pour capital d'exploitation de la réassurance, dont le montant s'élève à 70,8 millions de francs, garantit la pérennité du modèle de réassurance.

## 8 Demandes des autorités de surveillance

Pour le moment, aucune demande n'a été formulée par les autorités de surveillance. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a prié PUBLICA de prendre position par rapport à l'art. 50, al. 2, LPP. Cet article prévoit que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les institutions de droit public peuvent édicter les dispositions concernant soit le financement, soit les prestations, mais plus les deux. Des discussions sur l'interprétation de cette disposition et sur l'existence d'éventuelles contradictions avec les dispositions du droit applicable au personnel de la Confédération sont en cours avec le Département fédéral des finances.



## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Caisses de prévoyance en situation de découvert

Au 31 décembre 2016, aucune caisse de prévoyance n'est en situation de découvert.

PUBLICA suit de près la situation des caisses de prévoyance fermées dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées et qu'un soutien financier supplémentaire peut s'avérer nécessaire. La Commission de la caisse PUBLICA recherche par conséquent le dialogue avec la Confédération afin qu'un projet soit élaboré pour garantir à long terme la stabilité financière des caisses de prévoyance fermées.

### 9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

### 9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

### 9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives sont mentionnées au chapitre 1.6.1.

## 10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

## 11 Rapport de l'organe de révision



**KPMG SA**  
**Audit**

Hofgut  
CH-3073 Gümliigen-Berne

Case postale  
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 58 249 76 00  
Téléfax +41 58 249 76 17  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la  
**Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne**

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 35 à 66) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### *Responsabilité de la Commission de la Caisse*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne  
Rapport de l'organe de révision  
à la Commission de la Caisse*

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Erich Meier  
*Expert-réviser agréé  
Réviser responsable*

Andreas Schneider  
*Expert-réviser agréé*

Berne, le 24 mars 2017

## 12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

### ALLVISA | VORSORGE

#### Mandat

La Commission de la caisse de l'institution collective PUBLICA (ci-après « Caisse de pension ») a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52e LPP au 31 décembre 2016.

#### Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons :

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP ;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D 03/2013 ;
- que l'expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'association suisse des actuaires et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions.

#### Documents à disposition

La gérance de la Caisse de pension nous a transmis les données pertinentes des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes. Par courriel du 20 janvier 2017, la Caisse de pension nous a confirmé que les effectifs transmis étaient bien définitifs et qu'elle a utilisé ceux-ci pour leur comptabilisation.

#### Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a opérés la Caisse de pension pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

– Total capital de prévoyance des personnes assurées :	CHF	16'020'447'140
– Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes :	CHF	19'182'946'916
– Total provisions techniques :	CHF	1'256'720'006

#### Confirmation de l'expert

Conformément aux tâches incombant à l'expert en assurances de pensions, nous constatons qu'au 31 décembre 2016 :

- les taux d'intérêt techniques applicables de 2.75 % et 2.25 % ne sont pas adaptés à notre avis (cf. les observations figurant sous les recommandations) ;
- les bases techniques LPP 2010 (année de projection 2018) applicables sont, à notre avis; adaptées à la situation de la Caisse de pension ;
- le taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 se monte à 102.9 % ;
- le taux de couverture économique consolidé se monte à 83.4 % ;
- la Caisse de pension offre suffisamment de garanties de pouvoir remplir ses engagements (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;



## ALLVISA | VORSORGE

- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 102.3 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 101.3 % et 104.9 % ;
- les différentes caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque limitée ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 107.7 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 104.5 % et 115.0 % ;
- les différentes caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée ;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 9.9 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la fixation de la politique de constitution des réserves d'après l'art. 48e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions actuarielles réglementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. a LPP).

La Commission de la caisse PUBLICA prévoit de baisser, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le taux d'intérêt technique de 2.75 % à 2.00 % dans les caisses de prévoyance ouvertes et de 2.25 % à 1.25 % dans les caisses de prévoyance fermées. Par ailleurs, elle souhaite passer des bases techniques LPP 2010 (année de projection 2018) aux bases techniques LPP 2015 (année de projection 2021). Ces mesures visent à améliorer la stabilité des caisses de prévoyance.

### Recommandations

Les **caisses de prévoyance fermées** ne comptant plus d'assurés, elles ne disposent d'aucune capacité d'assainissement. L'appréciation des engagements doit tenir compte de ce facteur. Pour ces motifs, nous recommandons à la Commission de la caisse d'évaluer les engagements des caisses de prévoyance fermées de manière plus conservatrice.

D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté de la stratégie de placement choisie pour les **caisses de prévoyance fermées** qui devrait se fonder sur l'absence de capacité d'assainissement, approche 0.5 % à court terme (et 0.9 % à long terme). Afin d'instaurer un équilibre financier, le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées devrait être compris dans une fourchette entre 0.0 % et 0.3 %, ceci en admettant que les bases techniques continuent à être utilisées comme table périodique. Ce procédé permet de financer aussi l'augmentation de l'espérance de vie au moyen du rendement escompté des placements (0.6 % de points de pourcentage des engagements de prévoyance par année). La baisse prévue du taux d'intérêt technique à 1.25 % au 1<sup>er</sup> juillet 2018 est donc insuffisante.

À titre d'alternative, il faudrait examiner si la capacité d'assainissement pourrait être rétablie par exemple par le biais d'une garantie que donnerait la Confédération.

D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté de la stratégie de placement choisie pour les **caisses de prévoyance ouvertes** est de 1.8 % à court terme (et de 1.7 % à long terme). La baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % qui est envisagée conduit malgré tout à un rendement nécessaire de plus de 2.0 %, et ce même en n'admettant qu'un intérêt de 1.0 % pour les personnes assurées actives. Ainsi, la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % au 1<sup>er</sup> juillet 2018 est insuffisante. L'équilibre financier n'est pas atteint. Pour ce qui touche aux intérêts, il faut de plus partir du principe que l'égalité entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ne pourra pas être atteinte ces prochaines années non plus.

**ALLVISA** | VORSORGE

Par conséquent, nous recommandons à la Commission de la caisse de procéder au plus tard en 2020 (= année de publication des nouvelles bases techniques) à une nouvelle vérification de la hauteur du taux de l'intérêt technique pratiqué par les caisses de prévoyance ouvertes après qu'il ait été réduit à 2.00 %.

Zurich, le 24 mars 2017



**Christoph Plüss**

Dr. phil. II  
Expert en caisses de pensions CSEP



**Brigitte Terim**

Dr. sc. math. ETH  
Experte en caisses de pensions CSEP

## Impressum

### Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne

### Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

### Graphisme

Noord, agence de conception et création graphique, Berne  
Roger Mazzucchelli, Katja Rüfenacht

### Impression

Mastra Druck AG  
Moosstrasse 14  
3322 Urtenen-Schönbühl

### Tirage

Allemand : 900 ex. / français : 200 ex. / italien : 100 ex.

Berne, mai 2017

Nous vous remercions de votre intérêt.

imprimé en  
suisse



No. 01-13-266674 – [www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)  
© myclimate – The Climate Protection Partnership



Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne

Tél. 058 485 21 11  
Fax 058 485 21 13  
info@publica.ch  
publica.ch

